

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



WOLFRED NELSON.

Pendant que Robert Nelson se distinguait à Montréal par sa science médicale et ses idées libérales, Wolfred Nelson, son frère, en faisait autant à St. Denis où il était établi.

Il avait commencé à étudier la médecine, à l'âge de quatorze ans, à Sorel, sous le Dr. Carter, et se mit à pratiquer presque aussitôt. Les médecins étaient si rares à cette époque qu'ils exerçaient la profession avant d'être reçus, c'était un excellent moyen d'acquiescer de l'expérience aux dépens des malades. A seize ans, Wolfred Nelson avait la direction de la pharmacie d'un petit hôpital militaire.

Il reçut son diplôme en 1811 et s'établit à St. Denis, dans une des parties les plus riches et les plus heureuses du pays, sur les bords charmants de cette rivière Richelieu où le patriotisme poussait dans les âmes comme le blé dans les champs.

En 1812 il fut l'un des premiers à offrir ses services au gouvernement anglais; la loyauté était pour lui une tradition de famille, un sentiment naturel.

Mais il y avait quelque chose d'aussi naturel dans son âme, c'était l'amour de la justice et de la liberté, la haine de la tyrannie. Loin de condamner, comme beaucoup de ses compatriotes, les mécontentements que soulevait dans le pays une politique arbitraire et odieuse, il les comprit et les approuva. Au lieu d'apaiser, il activa le souffle patriotique qui animait la population au milieu de laquelle il vivait. Pour lui le drapeau de l'Angleterre était un emblème de liberté et non d'oppression, la qualité de sujet anglais un titre d'indépendance politique et non d'esclavage.

Aux élections de 1827, les patriotes de Sorel lui prouvèrent la confiance qu'ils avaient en lui, en l'élisant contre le célèbre procureur-général, James Stuart. Ce fut une des luttes les plus émouvantes de l'époque, le gouvernement et la bureaucratie firent l'impossible pour le triomphe de leur candidat, mais leurs efforts se brisèrent contre la volonté du peuple, Nelson fut élu par deux voix de majorité.

Le Dr. Nelson ne se présenta pas aux élections suivantes, mais il continua de dénoncer la politique du gouvernement et de soulever les sentiments du peuple contre les menées et les injustices de la bureaucratie. Après Papineau, dont il était le plus chaud partisan, personne, sur les bords de la rivière Richelieu, n'avait plus d'empire que lui sur le peuple qui le recherchait comme médecin et l'aimait à cause de ses idées libérales et de la franchise de son caractère. Quand le Dr. Nelson avait parlé, tout le monde croyait, les malades qu'il avait comparés mouraient tranquilles, et les gens devant lesquels il avait flétri les abus du gouvernement, disaient: "quel homme que ce docteur Nelson!"

1837 arriva. Précisons bien, cette fois, les causes et les raisons des événements de cette lugubre et glorieuse époque.

Comme nous l'avons dit souvent, la Chambre d'Assemblée, malgré trois dissolutions dans l'espace d'une année, avait persisté à refuser les subsides au gouvernement, tant qu'elle n'aurait pas obtenu le redressement des griefs renfermés dans les 92 résolutions.

Lord John Russell avait cru trancher la situation en

faisant adopter par le parlement anglais des résolutions qui autorisaient Lord Gosford à prendre de force dans le coffre public l'argent dont il avait besoin pour le service civil. Ce procédé arbitraire et humiliant pour la Chambre d'Assemblée mit le comble à la mesure; le peuple partout s'assembla pour protester contre les résolutions de Lord Russell et approuver la conduite de la Chambre d'Assemblée.

La première de ces assemblées eut lieu à St. Ours, le 7 mai 1837, sous la présidence de M. Séraphin Chénier, de St. Denis. Wolfred Nelson fut le principal orateur de la circonstance, il parla avec énergie en faveur des résolutions qui furent adoptées par l'assemblée avec enthousiasme. Ces résolutions rédigées dans un style vigoureux déclaraient:—

Que la mesure de Lord John qui privait la Chambre de tout contrôle sur le revenu, était une violation flagrante de tous les droits accordés au Bas-Canada par la capitulation et les traités;

Que le gouvernement qui pouvait avoir recours à des moyens si violents, détruire le droit par la force et la violence, était un gouvernement méprisable, indigne de tout respect et même de soumission;

Que le peuple du Bas-Canada ne pouvait plus compter que sur son énergie, et que ses alliés naturels étaient les citoyens de la république voisine;

Que le parlement anglais n'avait pas le droit de faire des lois pour l'administration intérieure de cette province, et que toute législation ainsi faite serait considérée comme nulle et tyrannique;

Que le peuple du Bas-Canada s'abstiendrait autant que possible de consommer des articles importés, mais ferait usage de produits fabriqués dans le pays, afin de priver le gouvernement des revenus qu'il espérait obtenir en collectant les droits imposés sur les marchandises étrangères;

Que pour parvenir plus efficacement à la régénération de cette province, le Bas-Canada devait comme l'Irlande se rallier autour d'un seul homme;

Que cet homme avait été marqué par Dieu, comme O'Connell, pour être le chef politique, le régénérateur d'une nation; qu'il avait été doué pour cela d'une force d'esprit et d'une éloquence incomparables, d'une haine de l'oppression et d'un amour pour sa patrie que rien, ni promesses, ni menaces, ne pourraient jamais ébranler.

Voilà en substance, quelles furent les résolutions adoptées à l'assemblée de St. Ours. Elles devinrent le programme politique du temps, le canevas de toutes les résolutions qui furent adoptées dans les autres assemblées, le thème fécond qui inspira les orateurs du temps.

Effrayé de ces assemblées, Lord Gosford lança, le quinze de juin, une proclamation exhortant le peuple à s'abstenir de ces réunions séditieuses et ordonnant aux magistrats et officiers de milice de les empêcher.

Cette proclamation ne fit qu'augmenter l'effervescence populaire; elle fut dénoncée comme un attentat de plus aux droits des habitants du Canada. A bas la proclamation! fut le cri général et les assemblées se multiplièrent sur tous les points du pays.

Lord John Russell ayant fait savoir qu'il ne presserait pas l'exécution des résolutions passées par le parlement anglais, si les Canadiens voulaient eux-mêmes renoncer à leurs demandes, Lord Gosford réunit les Chambres, le 18 août, pour leur communiquer cette nouvelle. La Chambre d'Assemblée crut qu'elle pouvait moins que

jamais abandonner la position qu'elle avait prise sur la question des subsides, et elle fit part de cette résolution dans son adresse au gouverneur.

Lord Gosford, mécontent, prorogea aussitôt les Chambres et l'agitation commença avec plus de vivacité que jamais.

Le 23 octobre eut lieu, à St. Charles, la grande assemblée des six comtés confédérés, savoir, les comtés de Richelieu, de St. Hyacinthe, de Rouville, de Chambly, de Verchères et de L'Acadie. Il y avait là cinq ou six mille hommes, treize représentants du peuple, tous les hommes les plus influents de la rivière Chambly.

On jugea que personne n'était plus digne que le Dr. Nelson de présider cette belle assemblée dont nous parlerons plus tard. Le Dr. Nelson ouvrit le feu par un discours véhément, dans lequel il flagella les actes du gouvernement, et déclara que le temps des ménagements était passé, que le peuple devait être prêt à repousser la violence. On dit même qu'interrompant M. Papineau qui exhortait les gens à rester sur le terrain constitutionnel, il s'écria:— Eh bien! moi, je suis d'opinion différente, je crois que le temps est arrivé de fondre nos cuillères pour en faire des balles."

Des résolutions énergiques furent passées. Après une déclaration des droits de l'homme à la '89, ces résolutions blâmaient les destitutions des juges de paix et officiers de milice qui avaient pris part aux assemblées de comté, engageaient le peuple à faire des élections pour les remplacer par des hommes de son choix, et à dédaigner ceux que le gouvernement avait nommés, à s'organiser à la manière des *Fils de la liberté* et à se préparer à se défendre contre la force, si les circonstances l'exigeaient.

Le six novembre, eut lieu la bagarre entre les *Fils de la liberté* et le *Doric Club*; le 12, la destitution de soixante-un juges de paix accusés d'avoir pris part aux assemblées de comtés, et, le 16, furent lancés les fameux mandats d'arrestation pour crime de haute trahison contre M. Papineau, le Dr. O'Callaghan, le Dr. Nelson, M. Morin, les chefs des *Fils de la liberté* et plusieurs autres personnes marquantes de la ville et de la campagne.

Nous avons dit plusieurs fois que ces mandats d'arrestation avaient été la principale et même la seule cause des événements malheureux de 1837. Les résolutions passées aux assemblées de comté, les discours prononcés par M. Papineau et les autres chefs patriotes, et le fait même que dans plusieurs endroits on s'était réuni pour faire l'exercice militaire, ne pouvaient constituer le crime de haute trahison. Tous les jours, dans les pays constitutionnels, en Angleterre surtout, on fait plus de bruit que cela à propos de questions beaucoup moins importantes. Si le gouvernement anglais lançait des mandats d'arrestation, chaque fois que le peuple murmure, s'assemble et même casse les vitres, les prisons ne seraient pas assez grandes pour contenir tous les criminels, et il n'y aurait pas assez de cordes dans la Grande-Bretagne pour pendre les rebelles. Qu'il suffise de dire que le crime de haute trahison n'existe que lorsqu'il y a tentative ou dessein de renverser le gouvernement de Sa Majesté. D'ailleurs les mandats d'arrestation de 1837 étaient pour la plupart nuls, à leur face même, remplis d'informalités, plusieurs mêmes signés en blanc.

Le fait est qu'on s'occupait fort peu d'être ou de ne pas être dans la légalité. Toute la question fut de mettre la main, n'importe comment, sur tous ceux qu'on redou-

taut et de les jeter en prison pour frapper de terreur le reste de la population.

L'effet fut manqué, comme on sait. Les principaux chefs patriotes refusèrent de se laisser arrêter comme de vils criminels pour avoir exercé leurs droits de citoyens anglais, et la population résolut de les protéger. Parmi ceux qui ressentirent le plus profondément l'injure et l'injustice de ces accusations fut Wolfred Nelson. Il entra dans une grande colère et jura qu'on ne le prendrait pas ainsi, et les gens de St. Denis promirent de leur côté qu'ils ne le laisseraient pas arrêter. Partout alors sur les bords de la rivière Richelieu régna une grande agitation; on se réunit, on s'indigna, on s'organisa et on résolut de repousser la force par la force; ceux qui avaient des fusils les mirent en ordre et ceux qui n'en avaient pas convertirent les faux et les faucilles en sabres et en épées, on alla jusqu'à faire des canons de bois.

Les premiers coups de fusil furent tirés sur le chemin de Longueuil où quelques braves Canadiens délivrèrent MM. Davignon et Demaray qu'un corps de cavalerie emmenait prisonniers à Montréal. Ce succès remplit les patriotes de joie et d'espérance. Ils avaient d'ailleurs pour les stimuler l'exemple du Dr. Nelson, et la présence de Papineau, de O'Callaghan et de plusieurs autres de leurs chefs qui étaient venus se mettre sous leur protection. Ces braves gens ne calculaient pas la conséquence de leur révolution, ils n'avaient qu'une pensée—défendre leurs chefs victimes de la haine et de la tyrannie de leurs oppresseurs.

Le 23 novembre, le Dr. Nelson apprit qu'un corps de troupes de trois à quatre cents hommes parti de Sorel, dans le but de l'arrêter, était arrivé à St. Ours. Cette nouvelle s'étant répandue, une centaine d'hommes accoururent se réunir autour du docteur pour le défendre. Le Dr. Nelson partit vers six heures du matin pour aller reconnaître la position de l'ennemi qui s'avancait à marche forcée sur St. Denis. Il revint à la hâte au village où on l'attendait, donna ordre de couper les ponts pour retarder la marche des troupes et lui donner le temps d'organiser la défense. Quelques minutes avant l'engagement, le Dr. Nelson adressa la parole aux braves gens réunis autour de lui :

“ Mes amis, dit-il, je ne veux forcer personne de rester avec moi, mais j'espère que ceux qui resteront feront leur devoir bravement. Je n'ai rien à me reprocher dans ma conduite publique et je suis prêt à faire face à toutes les accusations qui seront légalement et justement portées contre moi, et si on me somme de me remettre entre les mains des autorités, conformément à la loi et aux usages, je me rendrai, mais je ne permettrai pas qu'on m'arrête comme un malfaiteur.”

Il avait à peine fini de parler que des balles anglaises vinrent abattre deux Canadiens qui tombèrent à ses côtés.

“ Vous voyez, mes amis, s'écria le Dr. Nelson, que c'est à nos vies qu'on en veut, vendons-les chèrement au moins; soyez fermes, visiez bien, ne vous exposez pas inutilement et que tous vos coups portent.”

Devant raconter cette bataille plus au long dans quelques jours, lorsque nous en publierons le plan, nous nous contenterons de dire aujourd'hui que le Dr. Nelson se distinguait, dans cette glorieuse journée du 23 novembre 1837, par sa présence d'esprit et son courage et qu'il fut digne des braves qu'il commandait.

Après une lutte acharnée, qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, les troupes anglaises furent forcées de reprendre à la hâte le chemin de Sorel, laissant plusieurs morts et blessés sur le champ de bataille, une partie de leurs bagages, des munitions et un canon.

Lorsque la bataille fut finie et que les patriotes, qui avaient poursuivi avec ardeur les habits rouges, furent revenus au village, le Dr. Nelson les rassembla et leur dit : “ Mes amis, nous avons le droit d'être fiers de la victoire que nous venons de remporter, vous avez noblement fait votre devoir, mais nos têtes sont en jeu maintenant, il n'y a plus moyen de reculer, il faut que nous tenions bon, que nous acceptions comme des hommes les conséquences de nos actions.”

“ Il peut se faire d'ailleurs que notre succès décide le gouvernement à nous traiter avec plus de respect qu'au paravant et à nous faire des propositions honorables. Attendons.”

Les adversaires même du Dr. Nelson ont rendu hommage à la bravoure et à l'habileté qu'il déploya pendant le combat et à l'humanité avec laquelle il traita et soigna les soldats blessés qui restèrent sur le champ de bataille. Six mois plus tard, lorsque le Dr. Nelson était en prison, deux de ces soldats lui donnèrent une preuve touchante de reconnaissance. Une nuit qu'ils étaient de garde, ils lui offrirent de le faire évader, mais il ne voulut pas accepter l'offre de ces braves gens.

Le lendemain de St. Denis fut triste pour la cause nationale, car les patriotes réunis à St. Charles étaient battus et les Canadiens découragés s'enfuyaient dans toutes les directions.

Le Dr. Nelson se voyant abandonné de tout le monde, et sachant que les troupes anglaises ne tarderaient pas à venir à St. Denis, se décida à partir pour les Etats-Unis. Triste situation que celle où il se trouvait en ce moment!

Il lui fallait briser tous les liens qui l'attachaient à son pays, à l'endroit en particulier où il avait vécu dans le bonheur et la prospérité, se séparer de tout ce qu'il aimait, laisser sa famille et ses biens à la merci de la haine et de la vengeance de ses ennemis.

Mais c'est un peu l'histoire de tous ceux qui se jettent dans les hasards des révolutions, dans ces nobles luttes du droit contre la force. La fortune inconstante les conduits, du jour au lendemain, du Capitole à la roche tarpeienne, de la gloire à l'humiliation. Les vainqueurs d'hier, proscrits aujourd'hui, ne trouvent plus sur ce sol de la patrie qu'ils aimaient tant, un pied de terre où ils soient en sûreté; souvent on les voit parcourir, tristes et désolés, les pays étrangers et trainer misérablement, loin de la patrie, les restes d'une existence brisée.

Le Dr. Nelson se dirigea donc du côté de la frontière. C'était dans les derniers jours de novembre. Le temps était froid, les chemins impraticables, les townships de l'Est parcourus en tous sens par des bandes de volontaires qui brûlaient du désir de mettre la main sur les chefs des rebelles, sur ceux dont la tête était mise à prix.

Pendant quinze jours, il eut à supporter toutes les tortures du froid, de la faim et de l'inquiétude, marchant la nuit à travers les bois, dans l'eau et la boue jusqu'aux genoux, se cachant le jour, obligé quelquefois de revenir sur ses pas pour ne point tomber au pouvoir des volontaires, d'avoir recours à toute espèce de subterfuges pour se procurer un peu de vivres. Une couple de fois, il faillit se noyer en traversant à la nage des ruisseaux ou des marais.

Tout cela cependant fut peine perdue, car, le douze décembre, des volontaires le rencontrèrent et le firent prisonnier. Ce fut un bonheur pour lui, car il était épuisé et n'aurait pas pu, peut-être, mener longtemps encore une existence aussi misérable. La nouvelle de son arrestation produisit une grande joie parmi les bureaucrates. Lorsqu'il traversa les rues de Montréal, ils s'attroupèrent autour de la voiture qui le conduisait en prison, et plusieurs d'entre eux, les lâches! l'insultèrent, on dit même qu'un misérable osa lui cracher à la figure.

Lorsque les exploits sanglants de Colborne eurent rétabli le calme dans le Bas-Canada, il fallut songer aux prisonniers qui encombraient les prisons. Lord Gosford avait été rappelé en Angleterre, au mois de janvier 1838, et deux mois après, Lord Durham avait été nommé gouverneur-général et commissaire royal chargé de pouvoirs extraordinaires.

Il avait pour mission spéciale de faire une enquête sur la situation du pays et d'adopter les mesures nécessaires pour rétablir la paix dans les deux provinces. Ne sachant trop que faire des prisonniers politiques et croyant qu'un acte de clémence aurait un bon effet sur l'esprit de la population, il lança, dans le mois de juin, une ordonnance qui graciait presque tous les détenus, mais en condamnait huit sans procès à la déportation aux Bermudes.

Ces huit victimes étaient Wolfred Nelson, MM. Bouchette, Bonaventure Viger, Marchessault, Gauvin, Goddu, R. Des Rivières et le Dr. H. Masson. Ils partirent pour leur triste exil, le 7 juillet, à bord du vaisseau royal, le “ Vestal”; mais ils n'y furent pas longtemps, car trois mois après, le parlement impérial annula l'ordonnance de Lord Durham qui les avait condamnés sans procès.

Le Dr. Nelson quittait les Bermudes, mais comme il ne pouvait pas revenir dans le pays où on aurait pu l'arrêter de nouveau, il s'établit à Plattsburgh avec sa famille et se remit à la pratique de sa profession. Il avait besoin de travailler pour refaire sa fortune, car de tout ce qu'il avait si péniblement acquis en Canada il ne lui restait plus rien; les soldats qu'il avait battus étaient retournés à St. Denis et avaient bravement vengé leur défaite en incendiant toutes ses propriétés.

Lorsque M. Lafontaine eut fait adopter par la Chambre son bill d'amnistie générale, il se hâta d'en profiter pour revenir dans le pays. Il s'établit à Montréal où les sympathies et la confiance publique lui créèrent en peu de temps une belle clientèle.

Mais sa nature militante et sa popularité devaient bientôt le rejeter encore dans les luttes politiques. Il fut de ceux qui, sous la sage conduite de M. Lafontaine, acceptèrent le nouvel ordre de choses et crurent y voir les moyens de conquérir les droits politiques pour lesquels il avait si vaillamment combattu. En 1845 les électeurs du comté de Richelieu, qui ne l'avaient pas oublié, lui demandèrent de se présenter contre l'hon. Denis Benjamin Viger qui avait accepté la tâche difficile de gouverner le pays contre les vœux de la majorité bas-canadienne.

La lutte fut vive, mais la parole et la présence du Dr. Nelson réveillèrent dans les campagnes, où il avait autrefois vécu, des sympathies dont il fut impossible de triompher. Les habitants du comté de Richelieu se seraient

crus déshonorés de rejeter celui qui pour la cause nationale avait tant souffert; celui de leurs chefs qui était resté avec eux jusqu'à la fin, celui qui avait battu les Anglais à St. Denis.

Le Dr. Nelson fut touché des preuves de reconnaissance et d'amitié qu'on lui donna dans cette élection, il apprit à estimer davantage ce qu'il y a, ce qu'il y avait, surtout à cette époque de bon, de noble et de généreux dans le cœur de la population canadienne-française.

Il représenta le comté de Richelieu jusqu'en 1851. Il était en Chambre, lorsque fut discuté et passé le célèbre bill d'indemnité pour les pertes de 1837.

On sait les colères que ce bill souleva parmi les loyaux du Haut et du Bas-Canada, les cris de fureur qu'on poussa contre tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection. Lorsque le Dr. Nelson vit cette explosion de haine, lorsqu'il entendit hurler à ses oreilles les cris de *traître* et de *rebelle*, il se leva comme un lion en furie et lança à ses adversaires d'une voix tremblante de colère et d'émotion l'apostrophe suivante :

“ Je déclare à ceux qui nous appellent moi et mes amis des traîtres, qu'ils en ont menti par la gorge et je suis prêt à prendre ici ou ailleurs la responsabilité de ce que je dis. Mais, M. l'Orateur, si l'amour que je porte à mon pays, si l'attachement que j'ai pour la Couronne anglaise et notre glorieuse souveraine constituent le crime de haute trahison, oh! alors, vraiment je suis un rebelle. Mais je dis à ces messieurs en pleine figure que ce sont eux et leurs pareils qui font les révolutions, renversent les trônes, foulent aux pieds dans la poussière les couronnes et brisent les dynasties. Ce sont leurs iniquités qui soulèvent les peuples et les jettent dans le désespoir. Je renonce volontiers à toute réclamation pour les pertes considérables qu'on m'a si cruellement infligées, car j'espère avec la grâce de la Divine Providence que je pourrai, à force de travail et malgré mon âge avancé, m'acquitter de mes obligations, et payer ce que je dois. Mais indemnisez ceux dont on a détruit les biens en ma possession, il y a des centaines de braves gens aujourd'hui réduits à la misère, dont le seul crime fut d'avoir confiance dans l'homme qu'ils aimaient; rendez à ces infortunés ce qu'ils ont perdu indemnisez-les, je ne demande rien de plus.”

La peine qu'il se donna pour le succès du *bill d'indemnité*, la chaleur avec laquelle il plaida la cause des Canadiens, soulevèrent contre lui les colères et les vengeances des fanatiques. Aussi, lorsqu'en 1849, notre ville fut pendant plusieurs jours à la merci des émeutiers, le Dr. Nelson et sa famille furent obligés de se tenir cachés chez un ami, et le soir même qu'ils se sauvèrent, leur maison fut attaquée avec fureur et fort maltraitée, il n'y resta ni portes ni fenêtres.

Lorsque M. Papineau rentra, lui aussi, dans la politique à son retour de l'exil, les deux anciens amis qui avaient si longtemps combattu les mêmes combats, côte à côte, se trouvèrent dans des camps opposés et se portèrent des coups terribles et regrettables.

En 1851, le Dr. Nelson sortit de la politique pour se consacrer exclusivement à sa profession.

En 1854, cependant il fut le candidat du parti conservateur pour la mairie contre M. Fabre, père de Monsieur Fabre, et remporta la victoire après une lutte acharnée.

L'élection terminée, le Dr. Nelson fut promené en triomphe à travers les rues de la ville. En passant sur la Place d'Armes, le Docteur aperçut, dans la foule qui l'acclamait, quelqu'un dont la vue le frappa. Il reconnut le ministre protestant qui, en 1838, alors qu'il était prisonnier, lui avait rendu de grands services et l'avait accompagné de l'endroit où il avait été arrêté jusqu'à la prison de Montréal pour le protéger et l'encourager dans sa détresse. Le Dr. Nelson ordonna au cocher d'arrêter les chevaux, descendit de voiture, serra cordialement la main du ministre et le força de monter dans son carrosse.

Le ministre protestant aimait à raconter cette scène et il disait : “ J'ai été deux fois en voiture avec le Dr. Nelson, mais dans des circonstances bien différentes. La première fois, nous étions en charrette, le docteur était prisonnier et nous traversions les rues de Montréal au milieu des injures et des manifestations les moins agréables. La seconde fois, nous étions en carrosse tiré par quatre chevaux. Le Dr. Nelson venait d'être élu maire de Montréal et le peuple se pressait sur notre passage en poussant des cris de triomphe.”

Il aurait pu ajouter, pour rendre le contraste encore plus frappant, que parmi ceux qui l'avaient acclamé, la seconde fois, il y en avait plusieurs de ceux qui l'avaient hué la première.

Le Dr. Nelson avait été nommé inspecteur des prisons en 1851, il fut plus tard nommé président du bureau des Inspecteurs et du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. Il déploya dans toutes les charges qui lui furent confiées le zèle, l'énergie et l'activité dont il avait fait preuve dans les luttes politiques.

Son dévouement pendant le typhus de 1848 et le cho-

l'ère de 1854 lui méritèrent l'admiration et la reconnaissance publiques; il se multiplia, brava cent fois la mort pour secourir les malheureux pestiférés. Dans les hôpitaux au sein des épidémies comme sur les champs de bataille, il ne reculait jamais devant le danger et payait héroïquement de sa personne.

C'est ainsi qu'il termina sa carrière, faisant le bien, dévoué à toutes les bonnes causes, à toutes les œuvres de la charité ou de la science, s'occupant plus de rendre service à ses semblables que de s'enrichir, entouré de l'estime publique, cher au peuple dont il fut toujours le protecteur et l'ami dévoué. Tant de travail et d'activité, chez un homme qui se fait vieux, abrège nécessairement la vie.

Dès 1861, le Dr. Nelson s'aperçut que ses forces s'en allaient, il languit pendant près de deux ans et s'éteignit, le 17 juin 1863, à l'âge de soixante-onze ans, laissant un nom honoré et des souvenirs qui vivront aussi longtemps que le peuple canadien.

Ceux qui ont connu le Dr. Nelson se souviennent de sa grande et imposante taille—il avait six pieds et deux pouces—de sa figure vive et énergique, de son regard ardent comme celui de l'aigle, de cet extérieur militaire qui le faisait ressembler à un amiral anglais.

Tout dans sa personne et sa physionomie, dans ses manières et ses paroles commandait; on y voyait un singulier mélange de vivacité et de distinction, de brusquerie et de bienveillance; c'était une nature d'or et de poudre à canon, bouillante, impétueuse et philanthropique, toujours ouverte aux généreuses pensées, aux nobles sentiments, susceptible de terribles colères et de grands dévouements, obéissant à l'impulsion du moment, faisant ce que le devoir et l'honneur lui dictaient sans s'occuper des conséquences de ses actions, ainsi qu'il l'a prouvé en 1837. Il avait l'âme d'un héros et le cœur d'une sœur de charité. Personne plus que lui n'admirait les œuvres de la religion catholique et ne rendait plus volontiers hommage aux grandeurs de notre foi, au dévouement de nos prêtres et de nos religieuses; il avait le respect de ce tout ce que nous respectons, admirait ce que nous vénérons.

"Pourquoi cet homme-là n'est-il pas catholique?" disaient les gens qui l'avaient entendu parler?

Ses discours dénotaient un esprit droit, une intelligence cultivée, la connaissance de l'histoire et des luttes soutenues dans tous les temps par la liberté contre la tyrannie. Comme son frère Robert c'était plutôt un homme d'action que de discussion, un soldat qu'un orateur, un agitateur qu'un diplomate. Sa nature belliqueuse et son esprit prompt comme l'éclair répugnaient aux atermoiements et aux compromis, en face d'un principe clair, d'un sentiment juste. Il y avait plus de Brutus que de Fabius chez lui, il n'aurait pas vaincu Annibal par la temporisation.

Le peuple aimait cette nature mâle et vigoureuse, il admirait cette parole franche, énergique, cette répartie terrible, il croyait à la bonne foi et à la sincérité du docteur Nelson. "C'est un homme," disaient les braves gens de la campagne. "Nous ne voulons pas d'autre médecin que lui, ajoutaient les femmes."

C'était en effet l'un des médecins les plus distingués du temps, aussi doux et dévoué pour ses malades que terrible pour ses adversaires politiques; il y avait une chose qu'il n'oubliait jamais surtout, c'était d'avertir à temps ceux qu'il ne pouvait sauver afin qu'ils eussent le temps de se préparer. Il était le premier à envoyer chercher le prêtre, et n'oublions pas qu'il était protestant.

Le Dr. Nelson a eu ses défauts; il a commis sans doute des fautes, son tempérament nerveux et sa nature ardente l'ont peut-être entraîné trop loin en certaines circonstances, mais il n'en restera pas moins comme l'un des types les plus populaires d'une époque de luttes, d'une génération de grands caractères.

Le peuple canadien n'oubliera jamais, tant qu'il aura du cœur, celui dont la vie tout entière fut consacrée à la conquête de ses droits et de sa liberté politique. Nous devons d'autant plus apprécier ce qu'il a fait pour nous qu'il était d'une origine différente de la nôtre, qu'il a combattu et souffert pour un peuple dont il ne partageait pas les croyances religieuses et nationales.

L. O. DAVID.

P. S.—Le Dr. Nelson avait épousé, en 1819, mademoiselle Charlotte de Fleurimont, d'une vieille famille française alliée à plusieurs des plus nobles familles canadiennes et dont le nom est mentionné avec honneur dans les annales militaires du Canada. De ce mariage il eut plusieurs enfants dont voici les noms: Horace et Alfred qui furent tous deux d'excellents médecins, morts, le premier, en 1863, et l'autre l'automne dernier, à un âge peu avancé; Charles Arthur qui passa presque toute sa vie aux Etats-Unis où il fonda et rédigea un journal, mort, il y a six ans; Dlle Sophie, maintenant madame veuve Brosnam; Dlle Julia qui épousa M. J. S. C. Wurtele, avocat estimé de cette ville, morte, il y a trois

ans, et MM. Walter et Charles Nelson, tous deux marchands de Montreal. Deux autres moururent l'année même de leur naissance. Tous furent élevés dans la religion catholique.

Le Dr. Nelson était en prison, lorsque M. Girouard, prisonnier lui-même, prit son portrait au crayon. Il avait, comme on le voit, le costume d'étoffe des patriotes.

L. O. D.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke*:

Un jeune Canadien-français de Compton, M. Pierre Jasmin, est à la veille d'étonner le public par une invention qui pourrait bien opérer toute une révolution dans le système de locomotion suivi jusqu'à ce jour. Il s'agit d'un wagon léger à quatre roues, mis en mouvement au moyen d'un appareil aussi ingénieux que simple et avec lequel on se passe de chevaux. Un homme le fait mouvoir aussi facilement qu'un vélocipède, au moyen de deux leviers qui font agir les "excentriques" en rapport avec les roues de derrière. Il se gouverne par les pieds. A chaque coup de levier, la voiture avance de douze pieds. On peut juger de la vitesse. L'appareil a aussi une force prodigieuse, ce qui rend l'ascension des plans inclinés presque aussi facile que la course sur un chemin plan. M. Jasmin se propose d'en faire l'essai publiquement sur les premiers beaux chemins d'été. Il entend venir à Sherbrooke, seul dans sa voiture-phénomène, en moins d'une heure! La distance est de treize milles. M. Jasmin va prendre une patente. On fait des éloges de cette invention, dont nous parlerons plus au long dès que nous l'aurons vue de nos yeux. En attendant nous souhaitons à notre compatriote succès dans son entreprise et la fortune au bout de sa découverte. Qu'on dise encore que nos compatriotes canadiens-français ne sont pas ingénieurs!

Grassot assassin par amour! Il courtisait Octavie, une jeune fille de dix-sept ans, et les parents de celle-ci ne voulaient pas de lui pour gendre; un autre aurait dit: Je suis jeune, je ferai oublier mon inconduite par une vie régulière et laborieuse, j'attendrai que j'aie conquis les sympathies de cette famille qui ne me repousse pas tout à fait sans motifs... Ah bien oui! Il achète d'abord un revolver dont il charge les six coups; puis, rencontrant Octavie qui se rendait seule à vêpres, il lui demande de marcher à côté d'elle. L'église est à quelque distance du village; on entend des cris, on accourt, et Grassot fait feu à bout portant sur celle qu'il aime; celle-ci est tombée, il se penche sur elle et lui loge encore deux balles dans la tête... pour lui épargner les horreurs de l'agonie, a-t-il dit à M.M. les jurés de la Côte-d'Or. Il a raconté avec beaucoup de conviction, il a soutenu avec un aplomb superbe que la jeune fille était d'accord avec lui et qu'ils avaient formé le dessin de mourir ensemble. La cour a prononcé contre lui la peine des travaux forcés à perpétuité.

DEUX BONHEURS EN UN JOUR.—On célébrait avec pompe, un riche mariage à l'église Saint Séverin.

La bénédiction nuptiale venait d'être donnée aux jeunes époux, et le cortège, suisse en tête, sortant de la sacristie, s'avavançait vers la grande porte de sortie, où stationnaient de riches équipages, quand tout à coup une femme, la figure pâle, les traits amaigris, vêtue de noir, et tenant dans ses bras un enfant nouveau-né, fendit la masse des curieux et se précipita devant la mariée. Il n'y eut qu'un cri dans l'assistance. Tout le monde crut à quelque scandale.

A la vue de cette femme en deuil et de l'enfant qu'elle lui présentait, la nouvelle épouse avait tressailli. Peut-être un soupçon venait-il de la mordre au cœur.

Mais la malheureuse femme, qui l'avait aussi brusquement arrêtée, comprit l'imprudence qu'elle avait commise et s'empressa de la repaquer.

—Ne craignez rien, madame, lui dit-elle: Je suis une pauvre veuve, accouchée depuis un mois, deux mois après la mort de mon mari, mais sans parents et sans ressources. J'ai vainement cherché des parrains pour mon enfant. Madame, soyez la protectrice d'une pauvre orpheline!

—Je suis marraine, s'écria aussitôt la jeune mariée en montrant les fonds baptismaux: deux bonheurs en un jour!

Et aussitôt le prêtre, qui avait célébré le mariage, après la transcription de l'acte de naissance, administra le baptême au fils de la veuve, adopté par les deux jeunes mariés, ses parrain et marraine.

Après la cérémonie, la jeune mariée dit à la pauvre veuve:

—Je vais placer deux mille francs sur la tête de ma filleule, qui lui procureront une dot, à sa majorité. Quant au présent, n'ayez point de souci. Chaque mois passez chez nous. En attendant recevez tout ce que contient ma bourse de mariée, et l'expression de ma reconnaissance; grâce à vous, j'entre dans le monde avec la plus belle satisfaction que j'ai jamais pu désirer; je suis plus heureuse que vous. Merci, madame!

UN STEAMER D'UN NOUVEAU GENRE INVENTÉ PAR UN FRANÇAIS.—La particularité de ce steamer consiste dans un salon suspendu, pour éviter le mal de mer. Si le but est atteint, M. Bessemer aura bien mérité des estomacs sensibles.

Ce salon, placé au centre du navire, est disposé de telle sorte qu'il peut se mouvoir selon un axe longitudinal, parallèle à la quille. La mise en mouvement de cette vaste pièce est effectuée par un appareil hydraulique, et elle peut être dirigée par un seul homme, dont le devoir est de veiller à ce que, dans toutes les circonstances, le plancher demeure horizontal. Le salon est large de seize mètres sur une longueur de vingt-trois. Il se termine à chaque extrémité par quatre grandes chambres pour les dames et les hommes. Il y a également un pont pour la promenade, lequel est accessible par tous les temps, grâce à un large escalier qui conserve également un équilibre complet.

Un autre avantage du salon Bessemer, c'est que, s'appuyant sur quatre supports dans le sens de son axe, il peut être isolé et complètement garanti des violentes secousses occasionnées par le fonctionnement des machines.—*L'Univers Illustré*.

L'empereur Nicolas, de Russie, au milieu de grandes qualités, trop exaltées autrefois, trop contestées aujourd'hui, avait un besoin de despotisme qu'il voulait exercer n'importe à quel prix: toute l'Europe, pendant trente ans, dut plier selon son caprice, et ce fut une des plus reprochables erreurs du règne de Louis-Philippe de s'être laissé imposer par sa fausse puissance. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'on prêtait à l'autocrate des plans d'ambition qu'il n'avait jamais eus, et que toutes ses

roideurs n'avaient pour but que de satisfaire son capricieux orgueil. Toute résistance à son pouvoir était un crime impardonnable à ses yeux.

TRISTE SUICIDE.—Un événement déplorable, jetai, il y a quelques jours, une respectable famille dans le chagrin. Un jeune homme de vingt-trois ans, fils de feu M. P. X. Langelier mort il y a trois mois, se suicidait en se déchargeant un pistolet dans la tête.

Comment s'expliquer, dit le *Franco Canadien*, un homme que la fortune mettait à l'abri des nécessités et des misères de la vie, comment s'expliquer que cet heureux du siècle, de sang-froid et avec des facultés mentales tout-à-fait intactes, eut pu même concevoir l'idée d'attenter à ses jours!

"Nous regrettons que ce mystère soit pour quelques-uns le sujet de commentaires par trop peu charitables. C'est assez qu'un pareil malheur vienne fondre sur toute une famille, sans que chacun se plaise à y ajouter encore par de malveillantes conjectures.

"Tout ce qu'il y a de vrai dans les propos qui se tiennent à ce sujet, c'est que, depuis longtemps, M. Auguste Langelier nourrissait de sombres pensées et parlait même de se tuer. Il se disait le plus malheureux des hommes, sans pouvoir le plus souvent dire pourquoi. S'il lui arrivait quelquefois, avec ses amis, de motiver ses plaintes, il leur parlait les larmes aux yeux de simples douleurs physiques, du débilement de sa santé et mêmes de pures futilités. C'était une de ces natures profondément mélancoliques qui portent avec elles un fond de tristesse qu'elles ne peuvent pas mêmes s'expliquer et qui prend parfois tous les caractères d'une véritable aliénation mentale. Les témoins entendus à l'enquête du corcner, presque tous des gens au service du défunt, et une demoiselle depuis quelques temps en promenade chez lui, ont été d'accord à dire qu'il agissait de temps à autre de manière à donner des craintes sérieuses sur l'état de son esprit. Il avouait lui-même, quelques jours avant sa triste fin, qu'on se trouverait peut-être un beau jour dans la nécessité de le mener à l'asile.

Un crime horrible a été commis près de Papineauville, par un jeune homme du nom de Edouard Mainville, sur un enfant de sept ans. La malheureuse enfant est morte. On n'a pas encore mis la main sur Mainville. Ce monstre s'est enfui aussitôt après son crime. Voici son signalement:

Taille: cinq pieds environ; yeux bleus; courbé, figure amaigrie; il a été vu, la dernière fois, à Thurso et n'est pas encore arrêté; on est à sa poursuite.

UN FAIT EXTRAORDINAIRE.—Nos lecteurs se rappellent de cette jeune enfant de la paroisse de St. Léonard dont nous parlions il y a une quinzaine de jours et qui n'avait rien mangé depuis cinquante jours.

Le fait est parfaitement prouvé et ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est qu'elle en est rendue à sa soixante-dixième journée de jeûne total. Elle continue de se bien porter quoiqu'elle soit d'une maigreur extraordinaire. Le médecin a constaté qu'elle n'avait nullement la fièvre et que son pouls était régulier comme celui d'une personne en santé. Elle est âgée de 13 ans et sourde-muette. Une particularité singulière, c'est que lorsque ses petits frères et ses petites sœurs se mettent à table, elle leur fait signe de ne pas manger et cherche à leur enlever leur repas. Quant à elle-même on a essayé tous les moyens de lui faire prendre quelques aliments; tout a été inutile. On lui fait comprendre qu'elle va mourir, mais elle n'a pas l'air d'y croire.

Ce fait est certainement d'une nature extraordinaire et devrait être constaté et étudié par les médecins.—*L'Echo de Lévis*.

"L'ATLANTIC."—A propos de la perte de "l'Atlantic" le *Times* de Boston, raconte le curieux incident qui suit:

Quand "l'Atlantic" fut arrivé à peu près au milieu de l'Océan, il arriva un singulier incident qui, s'il est vrai, tel qu'il a été rapporté à notre rapporteur, est bien inexplicable.

Les passagers disent que vers cette phase du voyage, deux ou trois des passagers déclarèrent, comme s'ils furent doués du don de prophétie, que le bâtiment périrait avec tout le monde à bord. Ils ne cessaient de répéter cette prédiction; ils bouclèrent leurs malles et montèrent sur le pont pour guetter une occasion de passer sur un autre bâtiment qui passerait. Ils disaient qu'ils allaient laisser "l'Atlantic," qu'il était destiné à périr. Le capitaine intervint et les fit enfermer, en disant que c'était des fous, et que la prédiction se réalisa d'une manière aussi terrible, les deux malheureux prophètes de malheur périrent dans la chambre où ils avaient été enfermés.

Les Filles du Dr. Colbey, sont composés d'après les principes scientifiques.

Le cauchemar chez les enfants dénote un manque d'énergie de nerfs proportionné à la tension sur le système en général, et les parents ou gardiens devraient y faire attention, de bonne heure, afin d'éviter des complications plus graves. L'Hypophosphite de Fellows rétablira l'activité du système nerveux, en un court espace de temps.

RIEL ET SES ENNEMIS.

On apprend à tout moment que Riel est guetté, menacé, et on craint qu'il ne finisse par être victime de la haine et du fanatisme d'une clique odieuse. Mais les Métis ne permettront pas sans doute qu'on touche à leur jeune et brave chef, et les fanatiques ne seront pas assez fous pour s'exposer à la colère des Métis.

Il y a une quinzaine de jours un certain nombre de Métis s'étant rendus au bureau du Col. Dennis au Fort-Garry, le bruit se répandit que Riel était parmi eux. Ea moins de cinq minutes, dit le *Métis*, les rues étaient remplies d'individus d'une certaine classe, à mine peu intéressante, se dirigeant au pas de course vers le bureau des Terres. Ils arrivèrent, examinèrent les Métis, demanda où est Riel, le croient caché dans la bâtisse, font des perquisitions. Mais, ô déception! la nouvelle n'est qu'un canard. La proie convoitée n'est pas là. Et tout ce beau zèle est dépensé inutilement. Quelle était leur intention? Ils ne l'ont pas dit sans doute. Mais plusieurs avaient la main où ils portent le revolver. Oh! qu'ils étaient beaux à voir dans leur sublime empressément!

Un Métis leur a dit: "que ceux qui veulent voir Riel viennent avec moi; je les conduirai auprès de celui qu'ils cherchent." Mais le gant n'a pas été relevé.

REVUE ETRANGERE.

FRANCE.

Depuis la nomination de M. Ruffet à la place de M. Grévy, et l'abolition de la mairie centrale de Lyon, par la Droite, la lutte entre le parti conservateur et le parti libéral s'est accentuée. Cette mairie centrale de Lyon avait des antécédents de radicalisme compromettants et la Droite n'a pas manqué l'occasion de porter un coup au radicalisme. Mais M. Barodet, maire de cette mairie, est devenu aussitôt un drapeau et les radicaux de Paris l'ont fait venir de Lyon pour le mettre en candidature contre M. de Rémusat que soutiennent M. Thiers et le parti conservateur. Gambetta soutient M. Barodet. Il est bon de noter qu'à Marseille, à Nantes et dans quelques arrondissements de Paris, les dernières élections municipales ont été favorables aux républicains radicaux.

ESPAGNE.

Le bruit a couru la semaine dernière que la Commune avait été proclamée à Madrid. Le fait est que pendant deux jours et deux nuits les troupes ont été sous les armes et le peuple a manifesté de violentes dispositions.

Les troubles ont été causés par des dissentiments qui ont éclaté entre le comité permanent des Cortès et les membres du gouvernement. Le comité permanent avait manifesté l'intention d'établir un autre gouvernement avec Serrano pour chef et de retarder les élections qui doivent avoir lieu pour la nomination des Cortès constituantes. Le comité permanent ayant été dissous, le peuple s'est calmé un peu, mais le maréchal Serrano a été obligé de se cacher pour éviter la fureur du peuple, et un grand nombre de familles de Madrid sont parties pour Londres.

ETATS-UNIS.

Les Modocs ne seront pas exterminés aussi promptement qu'ils devaient l'être. Et d'après les apparences, le gouvernement américain, n'aurait pas seulement bientôt les Modocs à combattre, mais une grande partie des tribus du Sud-Ouest.

ALLEMAGNE.

Une émeute considérable a eu lieu à Francfort, une des principales villes de l'Allemagne, parce que le prix de la bière a été augmenté. Les émeutiers ont démolé seize brasseries; douze personnes ont été tuées et quarante blessées. Les troupes sont venues à bout de rétablir la paix. On peut supposer si les Français s'amuseront de cette révolution à propos de Lager. "En France, disent-ils, on fait des révolutions pour un principe, en Allemagne pour la bière ou la choucroute."

Bismarck continue de persécuter le clergé catholique. Dans un discours qu'il a fait, la semaine dernière, dans la chambre haute de la Diète prussienne, il a parlé en faveur du projet de loi relatif à l'éducation et à la nomination des ecclésiastiques. Il a dit que ce projet de loi aurait pour effet de mettre un frein aux impétements du sacerdoce et il nia le rumour qu'il dit qu'il avait conseillé au gouvernement italien d'occuper Rome.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Pouvoir Exécutif aux Etats-Unis. Etude de Droit Constitutionnel. Par M. Adolphe de Chambrun.

Voilà un livre aussi bien écrit que bien pensé, un ouvrage qu'on devrait trouver dans toutes les bonnes bibliothèques, une étude soignée de la constitution américaine. Habitant Washington depuis plusieurs années, intimement lié avec les hommes politiques du jour, M. de Chambrun a eu toutes les facilités possibles pour étudier à fond les rouages du gouvernement fédéral et il les explique dans un style remarquable par la clarté et l'élégance.

De l'Atlantique au Pacifique. Voyage à l'île de Vancouver et à la Colombie Anglaise. Par A. Achintre.

Ce livre depuis si longtemps promis et si impatientement attendu va enfin paraître. Ce sera une bonne fortune pour les hommes politiques et les hommes de lettres; pour ceux qui aiment les choses instructives et les récits intéressants.

L'extrait suivant du prospectus que vient de publier M. Achintre dit assez quel intérêt aura ce livre:

"Afin de tenir, dit-il les, promesses du titre, nous avons cru devoir adopter la division naturelle de notre voyage, et faire, dans le même volume, deux parties distinctes.

"La première, *De l'Atlantique au Pacifique* comprend la traversée du continent américain, l'aller et le retour d'un océan à l'autre, avec les mille incidents qui émaillent un aussi long trajet: descriptions des plaines, beautés étranges des solitudes, historique du chemin de fer du Pacifique, séjour au Lac-Salé, le Mormonisme, visite à Brigham Young, excursion dans les Montagnes Rocheuses, scènes pittoresques des Sierras, merveilles de la Californie, San Francisco, le quartier Chinois, etc., etc. En outre, comme nos nouvelles provinces constituent ce qu'on peut appeler le Far-West Canadien, nous avons jugé à propos, vu l'augmentation et l'importance de nos relations avec les Etats et Territoires de l'Ouest de donner sur ceux que nous avons traversés quelques notes concernant leur population, leur industrie et leurs principales productions.

La seconde partie, *Voyage à l'île de Vancouver et à la Colombie Anglaise*, l'œuvre essentielle et principale, embrassera avec l'histoire de la Colombie depuis sa découverte, celle des diverses formes d'administration qui s'y sont succédées, sa géographie physique, sa constitution géologique, son climat, ses villes, ses ports, ses productions minérales, forestières, agricoles, ses pêcheries, son commerce et son industrie. On trouvera de plus,

les mœurs, les coutumes des Indiens, ainsi que les avantages qu'offre cette province à l'émigration Européenne."

M. Desbarats est l'imprimeur de ce livre qui contiendra 400 pages et cent gravures chromos de même grandeur sur papier chine.

Le prix de souscription est de \$1.00, le prix de vente \$5.00.

Ce livre offre donc au public tous les attraits possibles et toutes les garanties d'exactitude et de véracité qu'on puisse désirer. M. Achintre a vu de ses propres yeux tout ce qu'il raconte, et il a pu, en compagnie de l'hon. M. Langevin, puiser ses renseignements aux sources les plus officielles. M. Achintre n'a rien épargné pour que son œuvre soit complète et digne de la confiance publique. Nous sommes convaincus qu'il trouvera partout de l'encouragement et que les souscripteurs ne lui manqueront pas.

MORT D'UN CENTENAIRE, A LA SUITE D'UNE TRISTE CALAMITE.

Détroit, 8 Avril, 1873.

La Grosse Pointe, située à cinq milles de Détroit, vient de perdre son doyen et l'un de ses plus respectables citoyens François Pitre, s'éteignit sans douleur, lundi le 7 courant, à l'âge de 100 ans 3 mois et 3 jours. Dimanche, après avoir passé la veille en famille, à 11 heures il se mit au lit en parfaite santé. A 5 heures du matin, il se réveilla en se plaignant qu'il avait froid. Un de ses enfants qui habite la maison paternelle l'approcha du feu. Un instant après, il tourna les yeux du côté du lit où reposait sa femme en l'appelant par son nom: "Viens, ma chère femme, viens que je te donne la main pour la dernière fois," en tendant son bras vers elle, il rendit son âme à Dieu.

Son père était acadien, et quand l'Acadie fut saccagée, détruite et brûlée par les anglais, il fut obligé comme un grand nombre de ses malheureux compatriotes, pour éviter les cruautés de l'Angleterre et échapper à la piraterie du capitaine Argall, d'aller chercher un refuge dans les ennuis de l'exil. Il vint s'établir à Détroit où il épousa Marie St. Côme, de famille illustre. Il eut huit garçons, et le sujet de cette notice était l'aîné.

M. François Pitre était d'une taille hors du commun, bien proportionné, droit, alerte, robuste et libre de ses membres. Il était toujours d'une humeur joyeuse. Il aimait le plaisir, la musique et le chant. Il était très agréable dans la conversation; il savait avec adresse jouer avec les mots. Il a conservé jusqu'à quelques semaines avant sa mort les traits de son caractère. Il lisait sans lunettes; il n'avait aucune des infirmités auxquelles la vieillesse est sujette. Au centième anniversaire de sa naissance, il s'approcha de la sainte table, et ses enfants en ce jour lui présentèrent une canne à pommeau d'argent avec une inscription appropriée. Il se faisait un plaisir de montrer cette canne à ses amis qui venaient le visiter, en leur disant que ses enfants croyaient qu'il pourrait un jour en avoir besoin.

On attribue la cause soudaine de sa mort à une triste calamité qui est arrivée dernièrement dans sa famille. Il y a trois semaines, un habitant du voisinage élevait une grange: tous ses amis, comme c'est la coutume, vinrent l'aider; son fils, qui habitait la maison paternelle, y était allé avec son épouse; le père Pitre et sa femme étaient alors en visite chez un de leurs enfants. On avait laissé dans la maison trois jeunes enfants sous les soins de leur sœur âgée de onze ans. Le père et la mère, ne soupçonnant rien du malheur qui les attendait, s'amusaient bien en commun avec leurs amis chez le fermier qui les avait invités; et le matin, quand ils retourneraient à la maison ils furent jetés dans la plus grande consternation, en n'y trouvant qu'un monceau de cendres. Trois de leurs plus jeunes enfants avaient trouvé la mort au milieu des flammes dévorantes; et la plus vieille, en voulant sauver la plus jeune âgée de 18 mois, faillit partager le même sort, et ce ne fut que par les efforts inouïs qu'elle parvint à s'échapper par la croisée, et quand les voisins, attirés par la lueur du feu, accoururent sur le lieu du sinistre, ils trouvèrent la pauvre enfant engourdie par le froid, étendue sur la neige, sans connaissance, et ne virent que les débris fumants qui attestaient le lieu de sa demeure.

Du jour de ce triste accident, le père Pitre devint triste, morne et silencieux. La gaieté avait déserté son cœur. Il ne pouvait se consoler de la perte si triste de ses trois petits enfants. Le chagrin s'empara de lui, et la mort ne le surprit point.

Il laisse une épouse âgée de 86 ans, 8 garçons et une fille et un grand nombre d'amis qui n'oublieront jamais les belles qualités de son âme.

E. N. Lacroix.

UN TOUR DE YANKÉE BIEN JOUÉ PAR UN OFFICIER DES TROUPES DE VICTOR EMMANUEL, LE ROI VOLEUR.

C'est beau et bon, quelquefois, d'être galonné, décoré, surs, titré; car cela ouvre le chemin à la gloire ou à la fortune et ces colifichets vous donnent le plaisir d'être salué à grands coups de chapeaux par des amis qui ne peuvent plus maintenant vous approcher; et vous êtes aussi choyé, fêté, recherché et adulé par une foule de gens qui, pour obtenir vos bonnes grâces, se tordent le cou. Puis, est-ce que votre ambition n'est pas bien récompensée et même n'êtes-vous pas chatouillé jusque dans tous les fibres de votre être, quand vous êtes appelé Sir, ou M. le Marquis, ou M. le Comte, M. le Baron, M. le Duc 1 et la dame, dont son seigneur et son maître, a été galonné, décoré, surs, ou titré, ses enfants, ses parents et ses amies, n'ont-ils pas le droit de marcher la tête haute et fière et ne savent-ils pas aussi que le peuple à leurs pieds n'est rien moins que l'échelle dont on se sert pour monter au sommet des distinctions, des honneurs et des grandeurs de la vie. Autrefois, il est vrai, les titres étaient accordés au mérite, mais aujourd'hui, bah! à quelques exceptions près, on les jette, on les vend, on les donne à foison aux consciences fourbes, vénales, mensongères et traçassières. Ces nobles créatures sont quelquefois nécessaires pour soutenir, protéger et défendre le trône qui chancelle sous le poids d'une couronne trop lourde ou mal posée sur la tête du monarque qui tremble, et ces dignes enfants de noblesse à parchemin, sujets fidèles, serviles, dévoués, dociles, aveugles ou muets selon les circonstances assis aux pieds de leur royal maître qui les tient enchaînés, souvent par leur poids et leur force retardent la chute de son trône.

Dans le vieux continent, cette maladie pour les distinctions,

les grandeurs, les honneurs et les titres était épidémique, mais de nos jours, elle a changé de forme, elle est devenue contagieuse; et son souffle empesté a porté la contagion jusqu'au Canada, et même le croirait-on? dans la République de Washington, au sein d'un grand nombre de familles américaines qui veulent singer l'Europe; en voici un fait:

Il y a deux ans passés, les troupes de Victor Emmanuel faisaient leur entrée triomphale dans la "Ville Eternelle," et ce roi voleur allait s'emparer des domaines d'un saint vieillard qui n'avait à lui opposer que le sceptre de St. Pierre. A la tête du premier escadron était un jeune capitaine pimpant, galant et brillant. Une dame américaine, accompagnée de sa fille jeune, belle et riche, se trouvait à Rome. La jeune fille fascinée par le maintien et la belle mine de l'officier jeta à ses pieds un bouquet qu'elle détacha de sa poitrine. Le fils de Mars comprit l'intention de la jeune demoiselle et remarqua aussi que la main qui l'honorait ainsi, était étrangère au pays. Il était galonné, décoré, titré, il était..... Marquis, et puis avec cela quelques petites gouttes de sang noble coulaient dans ses veines, car il était petit parent de la Princesse de Citherna, l'épouse d'Amédée qui, à cette époque, n'était pas encore devenu Roi d'Espagne. C'était déjà assez pour trouver accès aux bonnes grâces de la mère de la jeune fille. Le jeune officier s'informe, cherche et découvre que la belle Américaine était puissamment riche; c'était justement ce qui lui convenait. Il mit donc son épée dans le fourreau, fit ses adieux à la gloire militaire, et son cœur ne battit plus que pour l'objet de sa convoitise. Il fit la cour à la jeune fille tout en captivant le bon vouloir de sa mère auprès de laquelle il sut avec adresse étaler ses biens, ses terres dans le Piémont, son rang, ses titres, sa noblesse, se disant très roche parent de la future Reine d'Espagne. La main de la jeune fille lui fut facilement promise. Le temps de la séparation était arrivé. Après beaucoup de promesses, de protestations d'amitié, de larmes versées, d'adieux déchirants, la mère et la fille laissèrent Rome pour retourner à New-York. Le jour de leur union avait été arrêté; mais le jeune officier avec ses galons, ses décorations, ses titres, son rang et sa noblesse était pauvre, il n'avait pas un sou vaillant; mais il voulait obtenir le prix qui devait plus tard le rendre heureux et fortuné, pour cela il s'adresse à un ami, à un jeune banquier auquel il dévoile son projet. Sous la foi d'une simple promesse, son ami lui prête la jolie somme de 240,000 francs en espèces sonnantes et quelques bijoux. Riche du bien d'autrui, il fît ses adieux à son sol natal, laisse le beau ciel b'en de l'Italie et vole à New-York. Opulent, galonné, décoré, titré et noble, le Marquis fut à son arrivée entouré de la classe patricienne de cette ville, et la solennité du mariage eut lieu avec beaucoup de pompe et d'éclat. Nageant dans la joie, le bonheur et les plaisirs, il avait oublié son ami d'Italie qui lui avait prêté son or et ses bijoux. Les jours s'écoulaient, les semaines ensuite et les mois après, et le jeune banquier n'entendait plus parler du galant officier, et ses lettres aussi restaient sans réponses.

Alarmé d'un si long silence, après six mois d'attente, il fit les frais de venir à New-York enfin de découvrir celui qui l'avait si bien joué. Il trouve bien vite le jeune officier, le beau Marquis richement installé dans une magnifique résidence dans la 5e Avenue de la grande métropole des Etats-Unis, jouissant de tous les plaisirs que la richesse peut procurer. Le banquier se présente chez le nouveau parvenu. Il fut conduit dans un salon où le luxe avait déployé tous ses caprices. Il commence à croire qu'il avait jugé à tort son ami d'Italie, car au milieu des splendeurs dont il était environné, il eut la pensée de croire pour un moment que son or et ses bijoux lui seraient remis sans la moindre difficulté; il était loin de penser que son ami aujourd'hui si riche pouvait le duper sans se déshonorer.

Il y avait déjà une heure qu'il était dans ce superbe salon. Sa patience commençait à s'épuiser. Le Marquis suivant la mode des grands du monde se donnait le plaisir de se faire attendre. Enfin il vint, paré de ses plus riches habits. Après quelques salutations assez froides de part et d'autre le banquier lui fait connaître l'objet de sa visite et demande la remise de ses 240,000 francs et de ses bijoux. Le capitaine, clignant de l'œil, souriant dans ses barbes, caressant sa moustache, sans dire mot, écoute le banquier d'un air d'indifférence, puis le prenant par le bras, lui montre sa magnifique résidence, et par une des croisées qui donnait dans la basse-cour, il lui pointe ses étables, ses équipages et sa meute. Tous ces biens, ces richesses, j'en jouis, dit-il, sans les posséder; tout appartient à mon épouse, Madame la Marquise. Ajoutant l'injure à la moquerie, d'un air hautain, sans sourcilier, "Monsieur le banquier, dit-il, je ne vous dois rien. Votre or et vos bijoux, je vous les ai empruntés, je vous les remettrai quand je jugerai convenable. La loi de ce pays me protège, et elle est contre vous." En effet, à sa grande surprise, le banquier fut informé qu'il ne pouvait intenter aucune poursuite légale contre ce jeune parvenu. Il retourna donc dans son pays avec la seule consolation que l'Italie possédait un filou de moins. Si la dame américaine a aujourd'hui pour gendre un homme sans parole, sans principes, sans foi et sans honneur, sa fille au moins est satisfaite, car elle a épousé un officier, un homme galonné, décoré, titré et noble.... elle est.... Marquise.

E. N. Lacroix.

Détroit, le 24 Janvier 1873.

NOS GRAVURES.

MEURS ET COUTUMES DE LA NORVÈGE.

Les Fiancés, ou plutôt la première rencontre.

Il faut avouer qu'à la vue de cet individu armé d'un fusil, qui regarde furtivement la belle bergère, on croirait plutôt voir un malfaiteur qu'un amoureux. Mais en Norvège où les chasseurs et les bergères sont si nombreux, ce genre de rencontre n'est pas rare.

LA COURONNE DE LA MARIÉE.

La couronne de la mariée est en Norvège le principal objet de préoccupation pour la fiancée. Comme on le voit aussi, ce n'est pas une couronne ordinaire, c'est presque un diadème. Lorsque la couronne est faite, elle est essayée en présence de toute la famille et chacun intervient pour donner son opinion.

LA VISITE DES GRANDS PARENTS.

C'est ainsi que les choses arrivent un peu partout; on fête le premier né, la grand-mère dorlote le marmot et le grand-père boit à sa santé.

Le sacre de Mgr Fabre a lieu aujourd'hui à l'Eglise du Gesù.



DR. WOLFRED NELSON.
D'APRÈS UN CROQUIS PRIS EN 1837 PAR M. GIROUARD.



DR. WOLFRED NELSON.
D'APRÈS UN PORTRAIT PRIS EN 1852 PAR M. DESNOYERS.



"UN CONVIVE DE TROP."



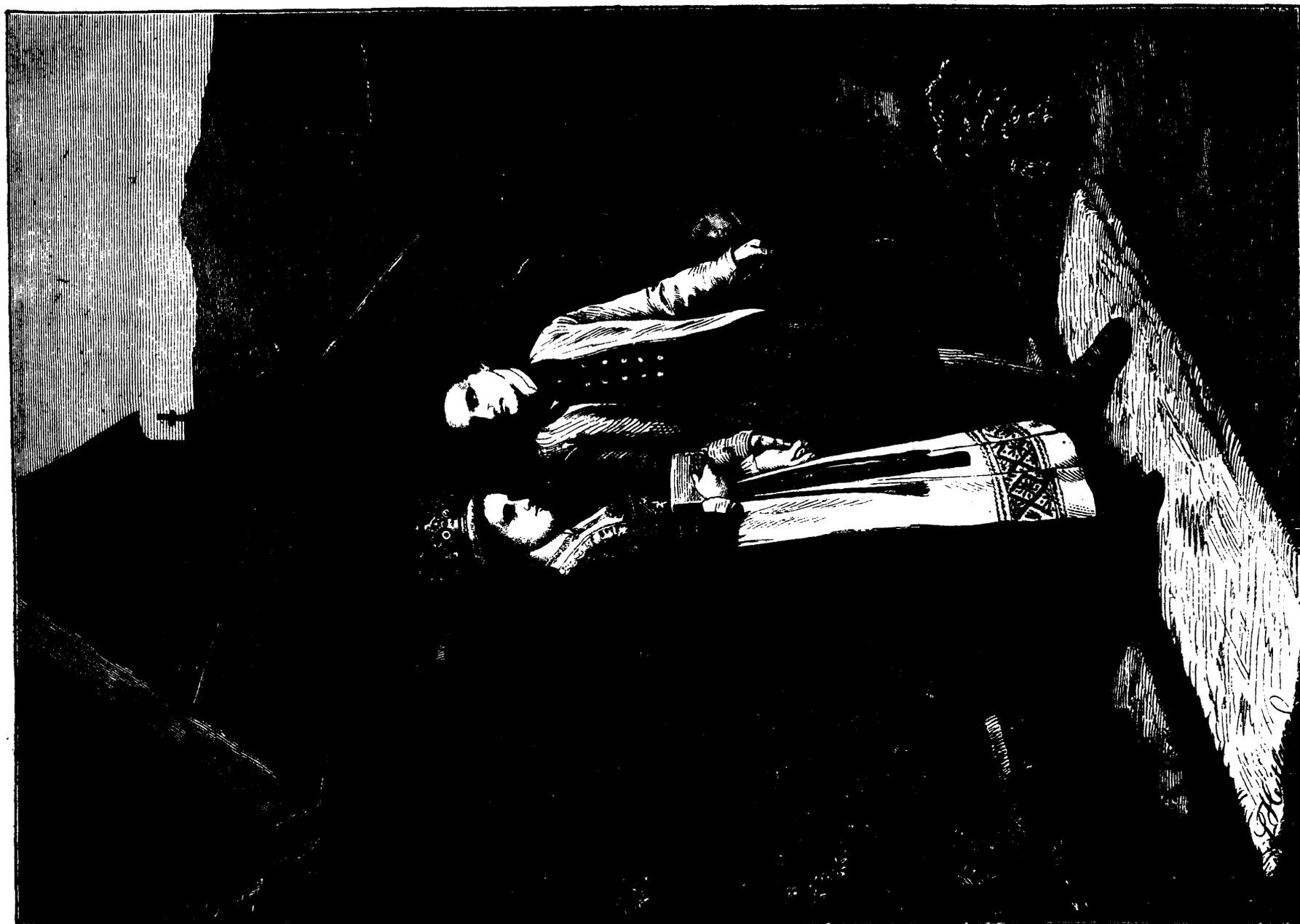
MEURS ET COUTUMES DE LA NORVÈGE.—2. LA COURONNE DE LA MARIÉE.



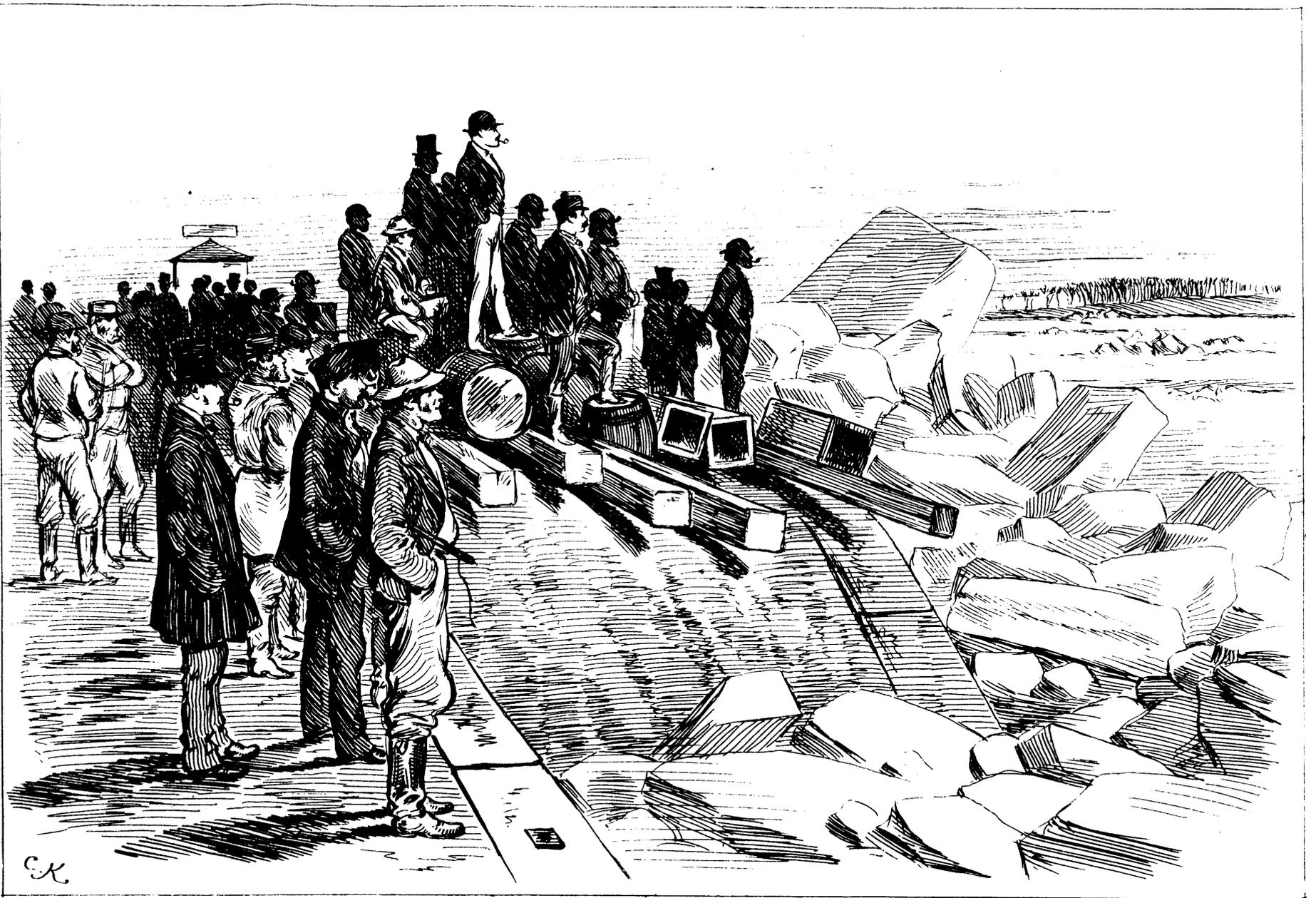
MEURS ET COUTUMES DE LA NORVÈGE.—1. LES FIANCÉS.



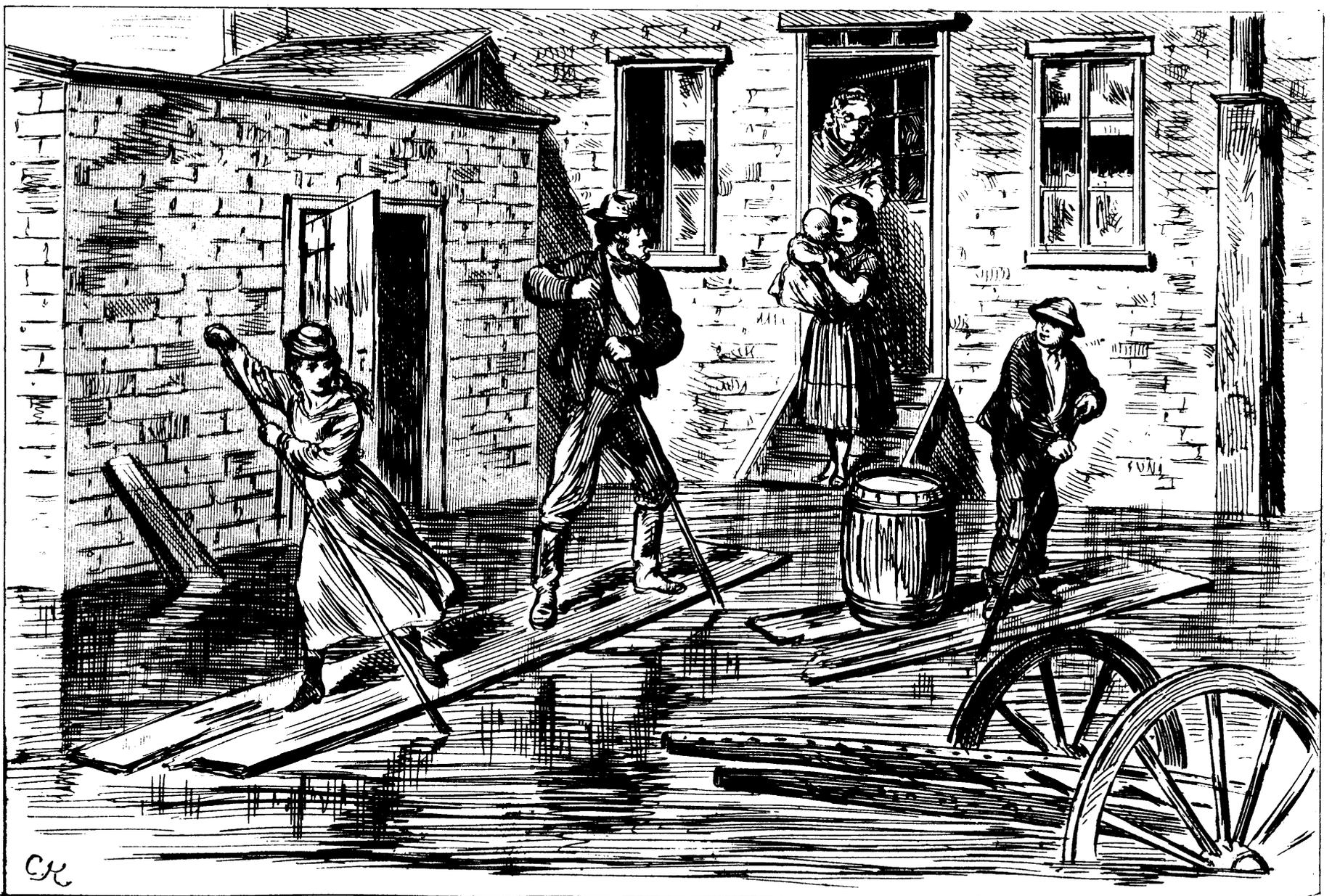
MŒURS ET COUTUMES DE LA NORVÈGE.—4. LA VISITE DES GRANDS PARENTS



MŒURS ET COUTUMES DE LA NORVÈGE.—3. LES NOUVEAUX MARIÉS.



LA DÉBACLE DE 1873.—GROUPE DE SPECTATEURS GUETTANT LA GLACE PRÈS DU MARCHÉ BONSECOURS.



LA DÉBACLE DE 1873.—CROQUIS DANS LA PARTIE INONDÉE DE LA VILLE.

AVIS.

M. GRAVEL collectera cette semaine dans tous les quartiers de la ville. Nos abonnés voudront bien se faire un devoir de régler leurs comptes immédiatement.

Nos abonnés qui changent de demeure sont priés de nous avertir aussitôt, s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du Journal.

Nous avons jugé à propos de ne commencer la publication du magnifique roman de M. MARMETTE que le 1er de Juin prochain, afin de pouvoir terminer celui que nous publions en ce moment et de donner plus de temps à ceux qui voudraient s'abonner. Nous avons commencé à faire l'histoire illustrée de 1837 et 1838 et continuerons de publier le portrait et la biographie de ceux qui ont joué un rôle marquant durant cette époque.

Nous prions ceux qui auraient en mains des portraits de MM. De Lorimier, Cardinal et autres portraits et gravures de cette époque de vouloir bien nous les prêter.

L'OPINION PUBLIQUE.

LEUDI, 1ER MAI, 1873.

ERRATA.

Nous avons dit, dans la biographie de Mgr. Fabre, que M. J. A. Gravel était l'oncle de Monseigneur; il est son cousin-germain. La mère de M. Gravel était la sœur de Monsieur Fabre, père de Monseigneur.

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Lundi, 21 avril.—On discute le projet de loi de l'hon. J. H. Cameron, autorisant le comité d'enquête sur la question du Pacifique, et tout autre comité d'investigation quelconque, nommé par les Communes ou le Sénat, à faire prêter le serment aux témoins comparaisant devant ces comités spéciaux. Quelques députés, et notamment l'hon. Premier, émettent des doutes sur le pouvoir ou le droit de la Chambre d'adopter une telle mesure. L'acte Fédéral de 1867 confère aux Communes du Canada tous les privilèges, immunités et pouvoirs dont jouissait alors le parlement Impérial. Ce dernier corps ne se croyait pas, paraît-il, à cette époque, en possession du droit de nommer des comités particuliers ayant pouvoir d'administrer le serment aux témoins appelés. En 1871, il passa une loi spéciale à cet effet. On en conclut que les Communes du Canada ne peuvent avoir un droit que les Communes anglaises ne s'arrogeaient pas en 1867. La prétention nous semble à peine soutenable. Nous comprenons même difficilement qu'on puisse l'enoncer.

Les Communes anglaises ont depuis des années assumé le pouvoir de nommer des comités d'élection ayant droit de faire prêter le serment aux personnes qui y ont recours—témoins ou parties. Elles n'ont prévu que ce cas et une couple d'autres. C'est un droit inhérent à leur existence et à leur bonne composition. Il s'agit de leur administration, de leur régie, de leur bonne tenue intérieure. Là seulement doit s'exercer ce pouvoir qui, dans d'autres sphères, serait un empiètement sur l'autorité judiciaire.

Le comité d'enquête sur le Pacifique est de cette catégorie: il s'agit de savoir si certains membres, ministres, ou non, se sont rendus coupables d'actes qui les disqualifient comme ministres ou députés. Ainsi envisagée—et c'est le vrai point de vue—la question ne peut offrir de doute.

Le parlement Impérial avait en 1867, ou 20 ou 50 ans auparavant, le droit de déléguer à un comité de ses membres le pouvoir de déférer le serment sur des faits touchant sa régie intérieure. Il ne s'en servait pas, ou il s'en servait peu; mais il l'avait à l'état latent ou in posse. Quand il a, en 1867, donné aux Communes canadiennes tous ses pouvoirs, il lui a, par là même, donné ceux dont il avait usé avant 1867, comme ceux dont il a usé plus tard, en 1871, ou avant ou après. C'est de la dernière évidence.

Il n'est donc pas étonnant que le bill de M. Cameron ait subi aujourd'hui sans encombre sa deuxième lecture et qu'il devienne loi avant la fin de la semaine.

Le Grand Tronc a eu son point; il a reçu en même temps de dures vérités. Ce qu'il demandait, heureusement, était non-seulement inoffensif, mais très-avantageux pour le pays. La Compagnie ne voulait qu'une chose: obtenir du Parlement la permission de dépenser quelques millions—à être prélevés sur ses actionnaires, en Angleterre—pour améliorer son chemin et son matériel roulant. Comment empêcher un particulier ou une corporation de prendre à l'étranger plusieurs millions pour les dépenser ici, dans l'intérêt presque exclusif du pays?—Tout le monde était d'avis que c'était pour nous une fameuse aubaine, tout en profitant de l'occasion pour dire au Grand Tronc qu'il n'était pas maître ici et qu'il lui fallait cesser la guerre plus ou moins déloyale qu'il fait, ou fait faire, contre les autres entreprises canadiennes—le Pacifique, le Canada Central, le Chemin de Colonisation du Nord de Montréal et celui de la Rive Nord. On ne lui a pas ménagé la leçon et nous espérons qu'elle lui profitera. Ce devoir de sage aversissement une fois accompli, il ne restait qu'à accepter le bill. C'est ce qui a eu lieu à une immense majorité.

Le Grand Tronc se vante, à tort ou à raison, d'avoir été puissamment et efficacement aidé par l'hon. M. Joseph Cau-

chon. Sans l'opposition de ce monsieur, la majorité obtenue sur la seconde lecture eût été moins forte. Il suffit, maintenant, paraît-il, que M. Cauchon prenne un côté d'une question pour que le reste de la Chambre se range unanimement de l'autre côté. Nous hésitons à croire que M. Cauchon, naturellement descendu si bas, ait pu conserver encore cette influence désastreuse. Pourtant, le vote est là:

Pour: MM. Almon, Archambault, Archibald, Baby, Beaty, Beaubien, Béchard, Bellerose, Benoit, Bergin, Blanchet, Bodwell, Bourassa, Bowell, Bowman, Brooks, Brouse, Brown, Buel, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbry), Cameron (Cardwell), Carling, Caron, Carter, Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Chisholm, Church, Coffin, Cook, Crawford, Cunningham, Decosmos, Delorme, Dewdney, Domville, Dorion (Napierville), Dorion (Drummond et Arthabaska), Edgar, Farrow, Ferris, Fleming, Fletcher, Fournier, Gaudet, Geoffrion, Gendron, Gibbs (Ont., D. N.), Gibbs (Ont., D. S.), Grant, Grover, Hagar, Harvey (Higginbotham), Holton, Huntington, Jetté, Joly, Keeler, Killam, Kirkpatrick, Lacerte, Laflamme, Langevin, Langlois, Levisconte, Lewis, Macdonald (Glengarry), McDonald (Cap B), Mackay, MacKenzie, Mailloux, Masson, McAdam, Merritt, Metcalfe, Mitchell, Moffatt, Morrison, Nathan, O'Connor, Oliver, Paquet, Paterson, Pearson, Pelletier, Pinsonneault, Pope, Pozer, Richard Robillard, Robinson, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Durham), Ross (Middlesex), Ross (Prince Edouard), Ross (Wellington), Ross (Victoria), Ryan, Rymal, Scatcherd, Shibley, Smith (Peel), Smith (Westmoreland), Snider, Staples, Stirling, Taschereau, Tilley, Tobin, Tourangeau, Tremblay, Trow, Tupper, Wallace (Albert), Wallace (Norfolk, N. E.), Webb, White (Hastings-Est), Wittou, Wood, Young (Montréal-Ouest), Young (Waterloo).—126.

Contre:—MM. Cauchon, Chipman, Currier, De St. George, Duguay, Findley, Prevost.—7.

Le projet de loi est lu une deuxième fois.

C'est le deuxième ou troisième triomphe du genre que remporte M. Cauchon depuis son passage à l'Opposition. Il est juste d'ajouter qu'il "s'en attriste" et qu'il "attend de meilleurs jours." Il a raison; nos sympathies lui sont acquises dans son immense malheur.

Comme théologien, il n'a pas été décoré; comme homme politique, il commande à zéro; comme écumeur de contrats, il n'a plus rien à faire. Pour compensation, il n'a que notre "masse" et M. Dansereau à dévorer; nous les lui livrons de bon cœur, mais c'est bien peu pour son appétit. D'ailleurs, ça ne paie pas.

Mardi, 22.—Passé d'armes entre les hon. MM. Dorion et Langevin, et M. Tremblay, député de Charlevoix, et candidat malheureux à Chicoutimi et Saguenay aux dernières élections. MM. Dorion et Tremblay accusent M. Langevin d'avoir écrit, durant la dernière lutte, une lettre menaçant des foudres du gouvernement le Comté qu'il élirait M. Tremblay, et d'avoir, en outre, cherché à corrompre ce dernier en offrant à son frère une place de gardien de phare. M. Langevin répond et prouve qu'il n'a jamais écrit une telle lettre; il affirme, en outre, que ce n'est pas lui qui a offert une situation au frère de M. Tremblay, mais que c'est M. Tremblay qui l'a longtemps prié et sollicité de donner de l'emploi à son susdit frère, ajoutant que si, lui, M. Langevin, le faisait, il ne s'en repentirait pas. Cette affirmation de M. Langevin est fortement corroborée par le sénateur Price.

Le débat avait surtout trait au Comté de Chicoutimi. Mêmes accusations quant au Comté de Charlevoix, démenties par l'hon. M. Price, par M. Cimon et dont M. Langevin assure être en état de démontrer la fausseté par d'autres témoignages qu'il recevra sous peu. M. Dorion ajourne, en conséquence, une motion d'enquête qu'il se proposait de faire sur le sujet.

En attendant, un autre membre de l'Opposition, M. E. B. Wood, successeur de Blake à Durham Sud, s'est chargé de venger M. Langevin, en déclarant que l'honorable ministre des "Travaux Publics" gère son département d'une façon tout-à-fait irréprochable.

Le reste de la séance est utilement dépensé en discussions calmes et sérieuses sur différents articles du Budget, adoptés par la Chambre sous l'œil vigilant des Cœrbères de l'Opposition.

Mercredi, 23.—Séance utile. Pas de discours; beaucoup d'interpellations; une masse de bills non-officiels traversent une étape. Les voici:

Le bill relatif au Grand Tronc subit sa troisième lecture.

Les bills pour l'incorporation de La Banque Stadacona, La Banque de St. Hyacinthe, La Banque du Canada, La Banque de St. Jean et La Banque Victoria du Canada, sont lus une seconde fois.

Judi, 24 avril.—L'hon. Ministre des Travaux Publics soumet à la Chambre des résolutions pour substituer la voie étroite (4 pieds 8 1/2 pouces) à la voie large (5 pieds 8 pouces) sur l'Intercolonial et autres chemins du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Dans les deux dernières sessions du dernier Parlement, l'Opposition avait demandé cette réforme, alors refusée par le gouvernement parce que le Grand Tronc avait la voie large et ne voulait pas s'en départir. Cette année, les choses sont changées. Le Grand Tronc va adopter la voie étroite; c'est une des améliorations qui va lui permettre d'opérer le bill que la Chambre a accepté hier. Jusque-là, tout est bien. La députation comprend cela et personne ne s'oppose au changement demandé par le gouvernement.

Mais MM. MacKenzie et Tupper ont sur le cœur une vieille querelle et la voie étroite est celle qu'ils choisissent pour la lancer devant le public. L'occasion était bien choisie pour un éreintement. Ils s'en sont donnés à cœur-joie et l'engueulement a été complet. Réellement ces messieurs ont abusé de la patience de la Chambre et du public. Le pays a fort peu d'intérêt à savoir lequel, de M. MacKenzie ou de M. Tupper, a rem-

porté la palme dans une lutte à bras-le-corps sur un husting du Haut-Canada durant les dernières élections. Tous deux ont la langue bien pendue, et les gens doivent savoir que si les électeurs leur en ont laissé le temps, ils ont dû tous deux se donner la monnaie de leur pièce. Ces débats personnels ne devraient plus trouver place dans les Communes. Il y a assez de questions d'un intérêt général et majeur pour attirer l'attention, concentrer l'esprit et la loquacité de ces messieurs.

Les résolutions de M. Langevin ont été acceptées et un projet de loi en contenant la substance a été présenté et lu une première fois.

La question des salaires et traitements officiels a été, hier ou avant-hier, amenée devant les Chambres dans une série de résolutions présentée par Sir John et dont voici les principales:

"Qu'il est expédient de payer à chacun des Lieutenants-Gouverneurs des diverses Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise une somme annuelle de \$2,000 en sus de leurs traitements actuels; (savoir, \$10,000)

"Qu'il est expédient d'augmenter les traitements des juges des diverses provinces, comme suit, savoir: En ajoutant 20 pour cent aux traitements actuels des juges des Cours Supérieures, dans les Provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui reçoivent actuellement cinq mille piastres par année ou plus; en ajoutant 25 pour cent aux traitements actuels des Juges des Cours Supérieures dans les provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Manitoba et de la Colombie Anglaise, qui reçoivent actuellement moins de cinq mille piastres par année, excepté le Juge Puisné de la Cour Supérieure de la Colombie Anglaise qui est déjà pourvu suffisamment; en ajoutant \$1,000 par année au traitement actuel du juge président la Cour d'Erreur et d'Appel pour Ontario, ce qui fait 20 pour cent sur le traitement maintenant augmenté du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine d'Ontario, charge maintenant occupée par le juge président actuel de la dite Cour d'Erreur et d'Appel.

"Que la Législature de la Province de Québec ayant à sa dernière session décrété que la Cour Supérieure pour cette Province sera composée d'un juge en chef et de 25 juges puisnés, tel qu'à présent,—il est expédient de pourvoir à ce que les 25 juges puisnés reçoivent les traitements suivants, savoir:

Table with 2 columns: Number of judges and their annual salary. 10 Judges puisnés de la dite Cour, chacun... \$1,000 par année; 12 " " " " " 3,200 " " " " " 2,800 "

"Et qu'aux traitements en dernier lieu mentionnés, il soit ajouté 25 pour cent.

"Dans chaque session du parlement, il sera alloué à chaque membre du Sénat et de la Chambre des Communes, assistant à cette session, dix piastres par jour qu'il y assistera, si la session ne dure pas plus de trente jours; si elle dure plus de trente jours, alors il sera payé à chaque membre du Sénat et de la Chambre des Communes, assistant à chaque session, une indemnité sessionnelle de mille piastres et pas plus."

Vendredi, 25 avril.—Discussion en Comité général de toute la Chambre sur le bill des Elections contestées. On veut perfectionner la mesure du gouvernement dans quelques détails défectueux. Quelques membres désirent qu'on introduise dans cette loi une définition plus claire, plus sévère des menées corruptrices durant les élections. En Angleterre et dans le Haut-Canada, on punit le membre ou le candidat pour des actes commis par leurs agents, sans leur participation et à leur insçu. Qu'on ne craigne pas d'aller trop loin ici; le temps est arrivé de frapper à la racine du mal. Les honnêtes gens des deux partis devraient tous se rencontrer sur un terrain commun: guerre à mort à la corruption électorale et aux hommes tarés.

Un autre point qui sollicite l'attention de nos législateurs, c'est de savoir à qui, à quels Juges déléger nos prochaines contestations d'élections. Doit-on créer un tribunal spécial, une Cour des Elections? Ou nos juges ordinaires,—de la Cour du Banc de la Reine ou de la Cour Supérieure,—ne devraient-ils pas plutôt être chargés de cette besogne additionnelle? Nous ne parlons pas de la troisième alternative mentionnée dans le débat: remettre ces procès à une Cour Suprême ou d'Appel de la Puissance, qui n'existe pas encore, et dont il est, par conséquent, inutile de s'occuper pour le présent. Nous restons en face de deux partis à prendre: établir une Cour des Elections ou nous servir des Tribunaux existants, avec les modifications exigées par les circonstances.

Mais au-dessus de ces détails plane une question de principe à laquelle il faut absolument donner satisfaction; le tribunal chargé des contestations, quel qu'il soit, doit offrir les meilleures garanties de la plus grande impartialité. Ce tribunal aura à décider entre parties sortant des luttes électorales et encore toutes bouillantes de l'effervescence des passions politiques montées à leur plus haut diapason. Il faudra donc des juges à l'abri de tout soupçon: des hommes d'un certain âge, de caractère, de grande capacité, rompus aux affaires, et qui n'attendent plus rien de la politique et des faveurs d'un gouvernement quelconque. Le public n'approuverait probablement pas une Cour Spéciale composée de jeunes avocats, qui ont tous, plus ou moins, des attaches, des sympathies politiques. Fussent-ils irréprochables comme caractère et comme capacité, ils laisseraient encore à désirer. On serait trop porté à se rappeler le rôle qu'on leur vu jouer dans les combats politiques, soit à la chambre, ou sur le husting, ou sur d'autres théâtres.

Une Cour Spéciale serait bien, à la vérité, ce qui conviendrait le mieux pour la prompte expédition des affaires. Mais, alors, qu'on en choisisse les membres dans les Cours aujourd'hui en existence. Si la chose ne peut se faire sans nuire aux autres affaires, qu'on augmente le nombre des juges actuels. C'est le seul moyen de résoudre la difficulté.

Samedi, 26 avril.—On vote les estimés du Département de la Marine et des Pêcheries. La chose se fait comme dans un Conseil de Prud'hommes. On discute à l'amiable et utile-

ment des réformes déjà faites dans cette ligne du service public et de celles encore plus considérables qu'on pourrait opérer dans l'intérêt du commerce, de la navigation et du pays. M. Mitchell, qui est excellent garçon et pas bête, dit toujours oui, accepte toujours le sourire aux lèvres les conseils que lui donne l'Opposition, et finit invariablement par faire passer tous les items de sa note à payer.

Tous les députés travaillent comme des gens qui veulent s'en aller. La session doit être prorogée le huit mai courant. Il n'y a pas de temps à perdre si cette rumeur est vraie.

J. A. MOUSSEAU.

ÉLECTIONS CONTESTÉES.

Cette besogne si désagréable pour les députés avance assez rapidement. Plusieurs comités spéciaux sont déjà formés et en pleine fonction. Sept autres vont être choisis les 5 et 6 mai courant, ainsi qu'on le voit à un extrait des votes et délibérations :

"L'hon. M. CAMPBELL, du comité général des élections fait rapport que le com. a fixé les jours pour choisir des comités spéciaux pour la décision d'élections contestées dans les cas suivants, savoir :

- " Pour le district électoral de Portneuf :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B "
- " Pour le district électoral de Maskinongé :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."
- " Pour le district électoral de Leeds-Sud :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."
- " Pour le district électoral de Jacques-Cartier :—Lundi, le 5 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."
- " Pour le district électoral de Rimouski :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."
- " Pour le district électoral de Northumberland-Est :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."
- " Pour le district électoral de Perth-Nord :—Mardi, le 6 mai prochain, à 10 heures A. M., sur la liste No. 3.—B."

ÇA ET LÀ.

Le Révd. M. L. Villeneuve, du Séminaire de St. Sulpice, est mort, la semaine dernière presque subitement. C'était un excellent prêtre d'un talent solide et d'un grand dévouement. Les prisons et les hôpitaux étaient surtout le théâtre de son apostolat.

Le Révd. M. Villeneuve était de famille noble, mais il ne voulut pas porter son titre par esprit d'humilité et chercha dans l'exercice du saint ministère les fonctions les plus humbles et les plus pénibles.

M. Villeneuve revenait de l'Hôtel-Dieu, où il avait passé l'après-midi à confesser les malades, quand il a été emporté par la maladie de cœur, dont il souffrait depuis quelques temps. Sa dernière parole avant de recevoir les sacrements de l'Eglise a été : " *Que la volonté de Dieu soit faite.* "

Cette mort est une grande perte pour la population de cette ville et pour le Séminaire.

Madame Fortin née Duvernay, mère de l'hon. M. Fortin, ministre des Terres de la Couronne, est aussi décédée la semaine dernière.

Laprairie, Berthier et Trois-Rivières sont les endroits qui ont le plus souffert de l'inondation cette année. Le *Constitutionnel* a pris plaisir à nous parler depuis quelque temps de la ville tri-fluvienne comme si elle était devenue une autre Venise. Les gens de Berthier et de Trois-Rivières étaient presque rendus sur leurs cheminées.

M. Denis, artiste-photographe de St. Hyacinthe, nous a adressé une charmante photographie de tous les avocats de St. Hyacinthe. Dans le milieu de ce groupe brille la belle figure de l'hon. Juge Sicotte qui me paraît pas avoir peur de se trouver en pareille compagnie. Il serait difficile de former un groupe d'avocats de meilleure mine, d'apparence plus honnête surtout. Il est bon de répandre cette photographie dans l'intérêt de la profession pour rassurer les plaideurs et effrayer les criminels. Seulement à regarder ce tableau on se sent le besoin d'être plus honnête. Les jeunes filles pourront aussi l'étudier avec fruit, elles y verront de jolis garçons parmi lesquels elles pourront faire un choix judicieux. Cette photographie fera un joli effet dans un album, on pourra la mettre à côté de la bande des quarante voleurs pour faire contraste.

Le *Times* d'Ottawa annonçait, il y a quelques jours, que Mgr. Lafleche était revenu de Rome avec M. le grand-vicaire Dessaulles. Nous ne savions pas que l'hon. M. Dessaulles avait été fait grand-vicaire ; nous l'en félicitons ; cette nomination sera sans doute accueillie avec bonheur dans les circonstances, car elle ne peut manquer d'être un gage de paix et de conciliation. On dit que M. Schiller approuve ce choix et qu'il espère lui-même devenir grand-vicaire, quand M. Dessaulles sera fait évêque.

LA NOUVELLE LOI ÉLECTORALE ET LES CHARRETIERS.

La *Gazette de Sorel* remarque qu'on ne devrait pas oublier parmi les moyens de corruption électorale qu'on cherche à détruire le louage des voitures ; l'institution des charretiers, comme elle l'appelle. Elle croit que celui qui offre de l'argent pour l'engagement d'un charretier et celui qui s'engage comme tel devraient être punis d'une manière également sévère.

Il n'y a pas de doute que l'engagement des charretiers en temps d'élections devient une mine pour les électeurs et une source d'abus et de corruption, et que le nouveau bill pour être parfait devra s'occuper de cette question.

Autrement, quand on voudra acheter un homme on l'engagera comme charretier et les électeurs, dans certains comtés,

se feront tous charretiers. Nous espérons que les deux partis s'entendront pour rendre la nouvelle loi aussi parfaite et sévère que possible.

Les doctrines renfermées dans les "Instructions dogmatiques" du R. P. Braun sur le mariage et le discours qu'il a prononcé à l'occasion des Noces d'Or de Mgr. de Montréal, ont été approuvés, dit-on, à Rome.

La *Miserve* dit en parlant de nous :

"Notre confrère est sous une fausse impression. M. Belle n'a nullement donné sa démission. Il a demandé temporairement les services de M. Chicoine pour des raisons de santé, et rien autre chose. Nous ne pouvons pas être de l'avis de notre confrère, qu'il aurait dû résigner avant l'enquête en face d'accusations aussi graves. Il devait en homme de cœur accepter le défi qu'on lui lançait et non donner lieu de croire par sa retraite à la réalité de ces accusations."

Nous avouons que les opinions sont partagées sur le résultat de l'enquête faite au sujet des accusations portées contre M. Belle, et nous n'avons pas d'objection à croire qu'il y a eu exagération chez certains témoins.

Nous n'avons pas eu l'intention de nous prononcer sur le mérite de l'enquête, mais nous étions sous l'impression qu'on aurait pu et qu'on aurait dû éviter dans l'intérêt du pays et même de M. Belle.

Dimanche matin, on apprenait avec peine et surprise que M. Joseph G. Tranchemontagne était mort pendant la nuit. Il avait été vu, les jours précédents, la veille même, mais un épanchement subit du sang dans le cerveau, provoqué par une maladie du foie et de l'estomac, l'avait tué dans l'espace de quelques heures. Il eut cependant le bonheur de recevoir les derniers sacrements. M. Tranchemontagne était bien connu dans le monde des affaires par son activité dévorante et son esprit d'entreprise extraordinaire. Il eut des succès rapides et des revers terribles. Ces revers furent sans doute la principale cause de sa mort ; cet homme qui avait manié des millions était réduit à chercher une situation de commis et il n'avait pas pu la trouver. C'était un excellent homme, doux, bienveillant, charitable et religieux, mais qui, dans son intérêt, comme dans l'intérêt de ceux qui faisaient des affaires avec lui, aurait eu besoin de mettre un frein à son esprit d'entreprise, à son ambition commerciale. Cet homme a dû souffrir, sa fin prématurée le prouve.

L. O. D.

LETRE DE Mgr. DE MONTREAL.

Comme nous avons reproduit en entier la lettre de l'Archevêque de Québec au sujet du décret de la Sacrée Propagande, nous croyons devoir publier en entier, celle de Mgr. de Montréal. Il n'y a pas de doute que tous les journaux qui ont discuté sur la question religieuse doivent prendre leur part dans les conseils donnés par la Sacrée Propagande.

Aux Rédacteurs du *Nouveau-Monde*.

MONTREAL, le 24 avril 1873.

Messieurs,

Je vous permets de publier, dans votre journal, la copie ci-jointe d'une lettre que j'adressais hier à Mgr. l'Archevêque de Québec, concernant celle que S. G. écrivait le 13 courant, au *Courrier du Canada*. Mais il est entendu que vous vous conformerez strictement à ce qui y est exprimé. Vous ne ferez donc aucun commentaire ni sur cette lettre de Mgr. l'Archevêque au *Courrier*, ni sur la présente.

Je suis bien véritablement,

Messieurs,

Votre très-humble

et ob. serviteur,

† Ig. Ev. de Montréal.

A S. G. Mgr. E. A. Taschereau, Archevêque de Québec.

MONTREAL, le 16 avril 1873.

Monseigneur,

Votre Grandeur voudra bien être assez indulgente pour permettre au plus ancien évêque de sa Province de lui faire, en toute simplicité, d'humbles représentations sur la lettre qu'Elle écrivait, le 13 courant, au *Courrier du Canada* et que j'ai lue dans son No. du 14.

J'ai reçu, aussi bien que Votre Grandeur, la Lettre que Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la S. Cong. de la Propagande, a adressée à tous les Evêques de cette Province et que j'ai lue sur ce journal. En la recevant, je l'ai baisée avec une souveraine vénération, et j'ai de suite formé la résolution de me conformer ponctuellement aux ordres comme aux prières de la S. Congrégation. Mais comme je n'y ai vu aucune injonction de la publier, je me préparais à la faire accepter de bon cœur par la rédaction du *Nouveau-Monde* et du *Franc-Parleur*, qui n'est pas difficile, afin que sans bruit, sans manifestations publiques, toutes les intentions du St. Siège, exprimées dans ce vénérable document, fussent suivies à la lettre et avec toute l'affection d'enfants soumis et dévoués à l'Eglise. Car, j'en ai l'intime conviction, ce n'est pas l'intention de la S. Congrégation de flétrir les journaux catholiques dans lesquels se sont aigries certaines controverses brûlantes, mais bien de faire cesser ces querelles d'opinion.

Tout me portait à croire qu'il en serait ainsi, dans votre diocèse et dans les autres parties de cette Province, et je concevais l'espoir que partout il y aurait bonne volonté et qu'ainsi, la tempête se trouvant apaisée par le souffle arrivé invisiblement de Rome, il se ferait un grand calme, sans aucune commotion des esprits.

Que si d'ailleurs on était d'opinion de rendre public ce document, j'avais lieu de croire que V. G. attendrait la circonstance du prochain Concile Provincial, pour aviser avec ses suffragants, aux meilleurs moyens à prendre pour que cet important document fût publié d'une manière convenable et mis à exécution aussi ponctuellement que possible. Peut-être alors aurait-il été trouvé plus expédient d'en faire la publication, dans un Mandement ou Circulaire qui, étant lue et commentée au prône aurait été mieux comprise et plus appréciée. Les fidèles auraient été tout naturellement avertis, dans ce document épis-

copal, que s'ils encourageaient les journaux qui ne se conformeraient pas aux règles tracées par le St. Siège, ils seraient en conscience et privés en conséquence des sacrements.

Mais V. G. en a jugé autrement, comme je le vois par le *Courrier* ; et il ne me reste plus que quelques observations à lui faire sur la lettre qu'Elle a adressée à ce journal, en priant l'Editeur de publier la Lettre de Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

V. G. s'abatit de tout commentaire, parce que ce document est assez clair par lui-même. C'est en effet ce qui me frappe, en le lisant avec une attention sérieuse. Aussi est-il évident, à mes yeux, qu'aucun journal, ou brochure, n'y est désigné en particulier, comme digne de censure, mais que les journaux publics de la province de Québec sont en général mis sur le même pied. *Innotuit huic sanctae Congregationi de Propaganda Fide... in Ecclesiastica provincia Quebecensi... controversias crebro agitari atque exerceri per publicas ephemerides...*

Cependant, en examinant attentivement la lettre de V. G., on demeure convaincu qu'Elle a voulu signaler le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*, comme les seuls coupables, les seuls qui méritaient d'être écrasés sous le poids de l'autorité Pontificale. Elle fait donc dire à ce document ce qu'il ne dit pas ; et par conséquent Elle le commente, pour qu'il puisse s'interpréter dans un sens qui ne lui est pas propre et naturel.

Votre Grandeur déclare qu'Elle a dénoncé le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*, mais que son plaidoyer à ce sujet, devant la Propagande, a été fort court.

J'en ai été informé dans le temps ; et je me suis fait alors un devoir de demander que l'on examinât ces journaux, avec toute la sévérité requise, en protestant que si l'on y découvrait quelque chose de contraire aux principes de la saine doctrine et aux saintes règles de la charité et de la justice, tout serait réparé publiquement et dans le plus petit détail.

Cette demande est restée sans réponse ; et malgré cette protestation de bon vouloir qui devait, ce semble, appuyer l'accusation portée contre ces journaux, on n'en fait aucune mention dans ce document apostolique. C'est donc que l'on n'a pas eu l'intention de les censurer plus que les autres. Cet exposé que fait Votre Grandeur est donc de nature à induire en erreur ceux qui n'ont pas été à même de suivre le court plaidoyer de V. G. devant la Propagande.

Je ferai maintenant observer à Votre Grandeur que si c'était votre droit, ce que je ne conteste pas, de dénoncer ces deux journaux, qui se publient dans la province, mais dans une ville étrangère à celle de Québec, ce devait être un devoir pour Elle d'en dénoncer d'autres qui se publient aussi, dans cette Province, et même dans la ville métropolitaine, lesquels se sont rendus coupables d'excès bien condamnables, soit en professant des doctrines malsonnantes, pour ne rien dire de plus, soit en adressant de grossières injures à des évêques et à des prêtres qui avaient bien, eux aussi, un droit légitime à leur réputation.

On a donc lieu d'être surpris, Monseigneur, que travaillant à rétablir et à faire régner la paix et la concorde dans sa Province, ce que tout le monde désire et demande, Elle n'ait pas jugé à propos de signaler à l'attention de la S. C. de la Propagande ceux qui se trouveraient être les principaux auteurs de ces tristes divisions, au jugement même d'un des savants cardinaux de la Propagande, qui a reconnu que, relativement aux journaux, la provocation est venue de Québec, mais que les réponses de Montréal avaient été trop amères.

Il est donc à regretter que Votre Grandeur, puisqu'Elle voulait désigner nommément des coupables à la S. Congrégation, n'en ait pu découvrir d'autres, dans toute sa province, que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*.

Votre Grandeur se plaint de n'avoir pas été écoutée, quand elle a protesté contre le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur*.

Que Votre Grandeur veuille bien faire attention que ces journaux, se publiant à Montréal, c'était tout naturellement à l'Evêque de cette ville à les avertir. Or, si Elle veut bien rappeler ses souvenirs, Elle verra que le *Nouveau-Monde* a été plusieurs fois averti, et qu'il s'est de suite humblement soumis à son ordinaire. S'il ne l'a pas fait autant de fois que V. G. l'aurait voulu, c'est non à lui mais à son ordinaire qu'Elle doit s'en prendre. La raison en est bien simple et connue de tout le monde. Lorsque les principes ont été en jeu, on s'est cru obligés de les défendre et les défendre à tout prix. Le point important eut été de faire décider à Rome que les principes que défendaient ces deux journaux, ne devaient pas être le sujet des polémiques du temps et que, pour le bien de la paix, il aurait fallu garder le silence, pour n'être pas en butte aux contradictions des hommes qui, avec de bonnes intentions, peut-être, sacrifiaient ces principes.

En terminant cette lettre, je prie V. G. de daigner me pardonner ces observations, qui m'ont paru nécessaires pour le bien de la paix. Et en voici la raison :

V. G. a exprimé à quelqu'un qu'Elle était sous l'intime conviction que le jugement des causes pendantes à Rome n'arrêterait pas la guerre des journalistes et que le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* ne manqueraient pas d'en dire assez aux adversaires, dans le cas de gain de cause ou perte pour que les autres journaux fussent forcés de répondre. Or, dans le cas présent, pour qu'ils n'aient rien à dire contre la lettre de V. G. qui les signale au pays comme les seuls coupables dans la Presse, j'ai cru devoir me charger moi-même d'expliquer ce point qui en les compromettant me compromettait moi-même.

Maintenant ils n'auront rien à dire à ce sujet et la lettre en question paraîtra, sans commentaire, dans leurs colonnes ; et chacun ensuite abandonnera dans son sens.

J'ai la ferme confiance que ces journaux et autres à qui il plaira marcher sur leurs traces, continueront à défendre les vrais principes que nous enseigne le St. Siège et qu'ils les défendront en observant les règles de sagesse et de prudence que leur trace la S. Cong. de la Propagande, dans le document que V. G. a fait publier et dont les autres profiteront sans doute. On s'accorde toujours, quand on se tient intimement uni au St. Siège. C'est là le plus ardent des vœux que je puisse former, avant de quitter cette terre de larmes et de misères, pour moi-même et pour tous ceux que j'aime en Jésus-Marie-Joseph.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, de Votre Grandeur, le très-humble et obéissant serviteur,

† Ig. Evêque de Montréal.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGES.

A Longueuil, le 22 courant, par le Rév. J. Renaud, S. J., frère du marié, Joseph S. Renaud, Ec., marchand, de Montréal, à Dlle Almaïs Lacroix, première fille de Joseph Lacroix, Ec., de Hartford, U. S. L'heureux couple est parti pour les Etats. Nous leur souhaitons un heureux voyage.

A East Douglass, Mass., le 15 avril, par le Rév. J. B. Couillard, M. Hubert Huot, de Central Falls, R. I., à Dlle. Elmire Lafrenière, de Manchang, Mass.

LES CHEVALIERS DU POIGNARD

ROMAN ÉMOUVANT PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

Deuxième Partie. — Les Amours du Chevalier.

(Suite.)

Puis presque aussitôt il ajouta : — Que fait la prisonnière ?

— Elle pleure, capitaine, et se débat autant que le lui permettent les liens dont nous avons été obligés de la charger. . . .

— Comment ! — s'écria Denis, — vous l'avez attachée ! . . .

— Hélas, oui, capitaine, puisqu'il le fallait ! . . . mais avec toutes sortes d'égards ! . . . seulement, nous avons été obligés de serrer un peu fort. . . .

Denis frappa du pied la terre, mais ne répondit pas.

— Avez-vous là une corde ? — demanda-t-il au bout d'un instant.

— Nous en avons toujours, capitaine. . . .

— Allez la chercher et apportez-la ici.

— A l'instant, capitaine.

La sentinelle s'éloigna, et revint au bout d'un instant avec un bout de corde d'une fort raisonnable longueur.

— Capitaine, — dit-il, — voilà l'objet.

— Bien. Vous allez m'attacher les mains derrière le dos. . . .

— Comment avez-vous dit, capitaine ?

— s'écria le bandit qui croyait avoir mal entendu.

Denis répéta son ordre.

Le chevalier du poignard obéit aussitôt, mais sans s'expliquer l'étrange caprice de son chef.

— Dites à Hermann de venir me parler, — reprit Denis quand l'opération fut faite.

Hermann commandait en troisième et remplissait les fonctions de lieutenant quand Roncevaux faisait celles de capitaine. Il accourut.

— Hermann, — lui dit notre héros, — vous allez me conduire auprès de la prisonnière, dont vous détacherez les liens, puis vous nous laisserez seuls ensemble pendant cinq minutes, rien que cinq minutes, vous m'entendez ? Au bout de ce temps, vous viendrez me reprendre, et je vous donnerai mes ordres. . . .

— Ce sera fait, capitaine.

— En présence de mademoiselle de Kergen, vous me traiterez comme si j'étais votre prisonnier. . . . avec quelques égards, cependant, mais que votre politesse soit rude et comme contrainte. . . .

Hermann s'inclina en signe d'adhésion.

— Allons. . . . — fit Denis.

Quelques secondes de marche suffirent pour amener nos deux personnages à l'entrée d'une grotte spacieuse, pratiquée par la nature dans un amoncellement de rochers, assez semblables à ceux qui ne sont pas une des moins pittoresques beautés de la forêt de Fontainebleau. L'issue de cette grotte était presque entièrement masquée par les pousses vigoureuses de jeunes arbres et par un épais rideau de plantes grimpanes.

Denis et Hermann entrèrent.

Sous les voûtes de la grotte, l'obscurité était plus profonde encore que dans la forêt ; l'œil ne pouvait donc rien distinguer, mais on entendait le bruit de gémissements étouffés et plaintifs.

C'étaient les sanglots de Marguerite, comprimés par le bâillon qui couvrait sa bouche et une partie de son visage.

La jeune fille, assise, ou plutôt à demi couchée sur un gros tas de mousse et de feuilles sèches, n'avait pas cessé de pleurer amèrement depuis qu'elle s'était vue séparée violemment de Raoul de Navailles et livrée aux mains des bandits.

Denis, on s'en souvient, accablé en apparence par le nombre, et vaincu, avait été renversé en sa présence et garrotté étroitement. Elle ignorait si, dans cette lutte désespérée, il n'avait pas reçu quelque blessure grave et peut-être mortelle. Son inquiétude en était doublée, et elle pleurait sur lui aussi bien que sur elle-même.

Une heure auparavant, elle avait trouvé moyen de desserrer les nœuds qui retenaient une de ses mains. Cette main une fois libre, avait dérangé son bâillon et appelé à son secours, de toute la force de son épouvante et de son désespoir. Mais cet appel suprême n'avait eu d'autre résultat que de donner l'éveil aux bandits. L'un d'eux, nous le savons déjà, avait pris soin d'attacher plus solidement et plus étroitement les liens qui chargeaient la prisonnière.

XXVIII. — DENIS ET MARGUERITE.

Voilà où en étaient les choses au moment où Denis et Hermann entrèrent dans la grotte.

Hermann s'approcha de la prisonnière.

— Mademoiselle, — lui dit-il, — je viens vous affirmer de nouveau que nous n'avons aucune mauvaise intention à votre égard, et la preuve, c'est que nous ne refusons point de vous laisser communiquer avec votre compagnon de captivité (captivité passagère, du reste). . . . Nous espérons que sa présence vous consolera mieux que tout ce que je pourrais ajouter. . . .

En entendant ces paroles qui lui rendaient

la vie et l'espoir, Marguerite fit un effort pour se soulever, mais ne put en venir à bout.

Hermann desserra les liens qui la retenaient captive, et dénoua le mouchoir qui lui servait de bâillon.

— Où est-il ? — s'écria vivement Marguerite, profitant ainsi de la parole qui lui était rendue.

— Le voilà, — répondit Hermann en poussant Denis par les épaules, — vous pouvez rester ensemble pendant quelques instants ; seulement, et c'est un bon avis que je vous donne, ne cherchez à fuir ni l'un ni l'autre. . . . vos sentinelles sont vigilantes, et vous perdriez, par une tentative d'évasion, tout droit à cette bienveillance dont nous vous donnons une preuve.

Ceci dit, Hermann tourna sur ses talons et sortit de la grotte, laissant Denis et Marguerite en face l'un de l'autre.

Marguerite, dont les yeux, accoutumés déjà à l'obscurité, apercevaient un homme debout en face d'elle, mais ne pouvaient distinguer les traits de cet homme, brûlait d'entendre la voix de celui qu'elle aimait, afin de voir son espérance se changer en certitude.

— Raoul, — murmura-t-elle, — est-ce vous ? . . . est-ce bien vous ? . . .

— Oui, — répondit le jeune homme d'une voix basse et profondément émue, — c'est bien moi, qui suis prêt à mourir pour vous, et qui tremblais de ne plus vous revoir. . . .

— Ah ! — répliqua Marguerite avec expansion, — puisque vous êtes auprès de moi, il me semble que je n'ai plus peur ! . . .

— Et vous avez raison, car, après vous avoir perdue, je vous sauverai, je le jure. . . .

Après un silence, Raoul ajouta : — Combien je voudrais pouvoir presser vos mains chéries dans les miennes ! . . . mais, hélas ! mes mains sont attachées ! . . .

— Comme les miennes. . . — balbutia Marguerite ; — il n'y a qu'un instant encore que leurs cordes me meurtrissaient cruellement. . . .

— Pauvre chère bien-aimée, ces misérables payeront ces souffrances au prix de leur vie ! . . .

— Oh ! ne parlez pas de vengeance ! — s'écria Marguerite, — à quoi bon se venger ? . . . Dites-moi seulement, Raoul, savez-vous quels sont ces hommes ? . . .

— Ils appartiennent, je n'en puis douter, à cette troupe de bandits qui désolent cette partie de l'Allemagne. . . .

— Mais, comment se fait-il qu'ils se soient trouvés là, ce soir, pour nous surprendre ? . . .

— Leur intention, à coup sûr, était d'attaquer et de piller cette nuit le château de Kergen. . . . ils attendaient l'heure favorable. . . .

— Mais alors, pourquoi se sont-ils emparés de nous et semblent-ils avoir renoncé à leur horrible projet de pillage et peut-être de meurtre ? . . .

— C'est bien simple ?

— Comment cela ? . . .

— Ils savent que vous êtes l'une des filles du baron Réginald, ils n'ignorent point sans doute que je suis gentilhomme et riche ; ils comptent, et non sans raison, tirer de vous et de moi une rançon bien supérieure à ce qu'auraient pu leur rapporter le brigandage et l'incendie. . . .

— Vous avez raison, Raoul ! Pour avoir sa chère Marguerite et pour vous racheter vous-même, mon père donnera de grand cœur sa fortune entière, s'il le faut. . . .

— Oh ! — répondit le jeune homme, — on ne lui demandera pas tout, et quant à ce qui nous concerne, je vous le répète, je suis riche. . . .

— Mais en attendant que ces rançons soient payées, que pensez-vous que ces hommes se proposent de faire de nous ? . . .

— Je l'ignore. Cependant, il me paraît vraisemblable qu'ils vont nous conduire dans quelque retraite introuvable, dans l'un de ces antres où ils se cachent comme des bêtes fauves, quand ils ne trouvent pas de crimes à commettre. . . .

— Oh ! mon Dieu ! . . . et vous ne voyez aucun moyen de leur échapper immédiatement ? . . .

— Aucun. Je crois même qu'une tentative de fuite serait une imprudence funeste et sans résultat. Ainsi que nous le disait tout à l'heure celui qui nous paraît être le chef de ces hommes, ces bandits font bonne garde. . . .

— Alors, il faut se soumettre ? . . .

— C'est le mieux, du moins jusqu'à ce que se présente une occasion de mettre leur surveillance en défaut, et, vienne cette occasion, soyez sûre que je ne la laisserai point échapper. . . .

— Pourvu qu'ils n'aient point la pensée de nous séparer. . . .

— Je ne le suppose pas. . . . Chacune des actions de ces hommes a un but ; or, notre séparation ne peut en rien servir leurs intérêts. . . .

— Que Dieu vous entende, Raoul ! . . .

Marguerite venait à peine de prononcer ces derniers mots, qu'un des chevaliers du poignard entra dans la grotte.

— Le capitaine veut vous parler, — dit-il à Denis d'un ton brutal, — venez avec moi. . . .

— Vais-je donc rester là, moi ? — demanda Marguerite d'une voix suppliante.

— Oui, mademoiselle, jusqu'à nouvel ordre, — répliqua le bandit en adoucissant quelque peu son rude organe ; — mais ne vous tourmentez pas, on vous ramènera ce gentilhomme, quand le capitaine l'aura questionné. . . .

Cette dernière affirmation rassura quelque peu la jeune fille.

— Par ici, — ajouta le bandit en s'adressant à Denis, — et dépêchez-vous, le capitaine n'aime pas à attendre ! . . .

Le jeune homme sortit de la grotte avec son compagnon qui, chemin faisant, lui délia les mains. A quinze ou vingt pas, dans le bois, ils trouvèrent Hermann.

— A-t-on pansé la blessure de Roncevaux ? — demanda Denis.

— Oui, capitaine.

— Et comment va-t-il ?

— Beaucoup mieux. Fritz, qui sait un peu de chirurgie, et qui, à ce qu'il prétend, a étudié jadis pour être docteur, affirme que cela ne sera absolument rien. . . . On a lavé les morsures avec du vin et appliqué des herbes dont le suc est souverain pour fermer les plaies, du moins c'est Fritz qui le dit.

— Alors Roncevaux est en état de monter à cheval cette nuit même ?

— Il souffrira peut-être un peu, mais il ira comme les autres.

— Fort bien.

— Puis-je vous demander, capitaine, ce que vous avez décidé ?

— Dans cinq minutes, nous allons nous mettre en route pour Falkenhorst.

— Il est bien tard pour y arriver cette nuit même. . . .

— Nous nous arrêterons au point du jour dans la forêt d'Eischtal.

— Et mademoiselle de Kergen ? . . .

— Vous l'emmenons avec nous, pardieu ! . . .

— N'opposera-t-elle aucune résistance ?

— Aucune.

— Comment ! elle nous accompagnera de son plein gré ! . . .

— Oui. . . . Donnez l'ordre de brider immédiatement les chevaux, faites préparer la selle de l'un d'eux de façon à ce qu'elle puisse servir à une femme, et, pendant ce temps, je vais vous dire comment nous devons nous y prendre pour que mademoiselle de Kergen nous suive avec une docilité et une résignation parfaites. . . .

Au bout de quelques minutes, Denis, qui venait d'avoir avec Hermann un nouvel entretien, fut conduit dans la grotte.

— Eh bien ? . . . — lui demanda vivement Marguerite, — cet homme, que vous voulait-il ? . . .

— Ce que je vous disais tout à l'heure au sujet de notre rançon se trouve complètement confirmé, — répondit le jeune homme ; — son but est de tirer de nous le plus d'argent possible. . . .

— C'est là ce qu'il vous a dit ? . . .

— Oui.

— Et, que lui avez-vous répondu ? — demanda Marguerite.

— Que, puisque nous étions en son pouvoir nous nous voyions bien forcés d'accepter ses conditions. . . .

— A-t-il fixé le chiffre qu'il exigera ?

— Pas encore.

— Pourquoi donc ?

— Il doit, — m'a-t-il dit, — consulter son lieutenant et quelques-uns des hommes qui sont sous ses ordres. . . .

— Mais tout cela sera-t-il bien long ?

— Dans quatre jours, nous pourrions être libres.

— Quatre jours ! . . . une éternité ! . . . Et, jusque-là, allons-nous demeurer dans cette sombre caverne ?

— Je ne le crois pas. . . . nous sommes ici trop près du château de Kergen pour que ces misérables s'y croient en sûreté. . . . Il m'a semblé, d'ailleurs, voir un mouvement d'hommes et de chevaux qui, sans doute, annonce un départ. . . .

— Mais où irons-nous ?

— Je l'ignore absolument, et ne puis le deviner.

— Silence ! . . . silence ! . . . — dit Marguerite, — nous ne sommes plus seuls. . . . on vient de marcher près de nous. . . .

La jeune fille ne se trompait pas.

Hermann venait d'entrer dans la grotte.

XXIX. — VOYAGE.

— Monsieur, — dit Hermann brusquement en s'adressant à Denis ; — je crois, d'après notre conversation de tout à l'heure, avoir compris que vous étiez gentilhomme. . . .

— Oui, monsieur, — répliqua Denis.

— Permettez-moi de vous demander quels sont votre nom et votre titre ?

— Je m'appelle le chevalier Raoul de Navailles.

— A merveille. J'ajouterai, et l'heure avancée à laquelle je vous ai surpris avec mademoiselle dans le parc du château de Kergen ne me permet guère d'en douter, qu'il doit y avoir entre elle et vous quelque tendre engagement. . . . Ceci est-il vrai, monsieur le chevalier ?

— Quoique votre question soit beaucoup plus qu'indiscrète, je veux bien vous répondre que j'ai l'insigne honneur d'être le fiancé de mademoiselle. . . .

— Je m'en doutais ; mais j'avais des raisons pour désirer en acquérir la certitude. . . .

— Ces raisons, puis-je les connaître ? . . .

— Oh ! parfaitement. Nous allons, dans trois ou quatre minutes, monter à cheval et nous éloigner de ce pays. . . .

— Eh bien ?

— Eh bien, il dépend de vous de voyager, ainsi que mademoiselle, en prisonniers, c'est-à-dire les mains attachées derrière le dos et en croupe de deux de mes hommes, ou de jouir d'une liberté relative, c'est-à-dire d'être fort bien montés sur deux de mes chevaux que vous conduirez vous-mêmes. . . .

— Il est évident que, si vous nous laissez le choix, ce choix ne sera pas douteux. . . .

— Vous l'aurez, mais à une condition. . . .

— Laquelle ?

— C'est que vous m'engagerez votre parole de gentilhomme, aussi bien pour mademoiselle que pour vous, de ne point chercher à fuir jusqu'à notre arrivée, et même de ne profiter d'aucune occasion favorable, si cette occasion se présentait sur la route. . . .

— Acceptez ! . . . acceptez, Raoul ! . . . — murmura Marguerite, qui se souvenait de ce qu'elle avait souffert dans le trajet du château de Kergen à la grotte.

— J'accepte, — fit Denis, qui parut céder à la prière de la jeune fille.

— Fort bien ! Ainsi, vous jurez ? . . .

— Je vous engage ma foi de gentilhomme pour mademoiselle de Kergen et pour moi, de ne point chercher à fuir d'ici à notre arrivée, et même de ne profiter d'aucune occasion favorable, si cette occasion se présentait sur la route. . . .

— A partir de ce moment, vous êtes tous deux libres sur parole, — répliqua Hermann ; — j'ai trop de confiance en votre loyauté pour ne pas croire que vous tiendrez un serment, même si ce serment est fait à des hommes que vous nommez des bandits. . . .

Et le prétendu capitaine détacha immédiatement les liens qui retenaient captives les mains de Marguerite et celles de Denis.

— Capitaine, les chevaux sont prêts, et nos gens sont en selle, — dit en ce moment un homme qui se présenta sur le seuil de la grotte.

— Monsieur le chevalier, — reprit Hermann, offrez, je vous prie, votre bras à mademoiselle pour la conduire jusqu'à sa monture. . . . Nous partons. . . .

Denis obéit et soutint jusqu'au dehors la jeune fille, qui, brisée de fatigue et d'émotion, n'aurait pu faire un seul pas sans son appui.

Hermann et Denis soulevèrent mademoiselle de Kergen et l'assirent sur un cheval dont la selle avait été disposée à la hâte et d'une façon assez ingénieuse.

Denis s'élança sur le sien, et la cavalcade se mit en marche.

Les deux jeunes gens formaient le centre de la petite troupe. Quoiqu'ils fussent prisonniers sur parole, deux bandits, le pistolet au poing, marchaient à leur droite et à leur gauche, et rendaient par leur présence toute tentative d'évasion impossible. Nous devons ajouter d'ailleurs que Marguerite ne songeait nullement à fuir, et que depuis qu'elle savait que l'on n'exigerait d'elle qu'une rançon, et depuis surtout que son fiancé était à côté d'elle, elle avait pris à peu près son parti d'une captivité de passagère, et elle ne se tourmentait guère que de l'inquiétude de son père et de sa sœur.

Hermann, qui se tenait à côté de la colonne, ne tarda guère à mettre son cheval au grand trot. Le reste de la troupe l'imita.

Marguerite, comme la plupart des jeunes filles de son époque, montait admirablement bien à cheval ; cette rapide allure ne lui causa donc aucune gêne. Elle profitait des montées ardues, où le trot des chevaux se ralentissait forcément, pour échanger quelques mots avec Denis, qui l'encourageait de son mieux.

On marcha ainsi durant quatre heures.

Au bout de ce temps on atteignit la lisière d'un grand bois, dans lequel la cavalcade s'engagea. C'était la forêt d'Eischtal, où l'on devait passer la journée.

En ce moment, les premières lueurs de l'aube blanchissaient le ciel à l'orient.

On passa d'abord sous la voûte épaisse formée par l'entrelacement des rameaux d'arbres séculaires. On pénétra ensuite par des chemins à peine tracés et que les chevaliers du poignard connaissaient seuls, au milieu d'un fourré inextricable.

Là, se trouvait une étroite clairière, et, au milieu de cette clairière, deux ou trois huttes abandonnées, pareilles à celles dans l'une desquelles Denis avait été initié jadis aux mystères de l'association malfaisante dont il était maintenant le chef. La moins écroulée de ces cabanes fut mise en état de recevoir Marguerite, c'est-à-dire qu'on amoncela à la hâte des mousses et des feuillages pour former une couche sur laquelle il lui fut possible de se reposer.

Les chevaux, dessellés et débridés, eurent la liberté de paître jusqu'au soir l'herbe fine et touffue de la clairière.

Quand aux hommes, ils se livrèrent au sommeil ou s'occupèrent à divers jeux de hasard, selon leurs caractères, leurs goûts, et, surtout, leur fatigue.

Denis, écrasé de lassitude, s'était endormi presque aussitôt dans une cabane voisine de celle de Marguerite.

La journée s'écoula sans amener le moindre incident qui méritât d'être rapporté.

La nuit vint.

Vers onze heures du soir, la cavalcade se remit en marche.

De la forêt d'Eischtal au château de Falkenhorst il n'y avait guère que six lieues. — Cet espace fut franchi rapidement, et il n'était pas deux heures du matin quand un éclaircissement de la bande alla se faire reconnaître à l'entrée des souterrains et annonça la venue du capitaine et de ses hommes.

(A continuer.)

Vous devez toujours avoir une bouteille du Liquide de Jacobs par-devers vous.

SACRE DE MGR. FABRE, JEUDI, 1er MAI. UN SUPERBE PORTRAIT (LITHOGRAPHIE)

De MGR. FABRE, sera publié et mis en vente chez les principaux Libraires. Tous les Catholiques du Diocèse de Montréal voudront posséder ce portrait de notre Evêque futur. Le prix n'en sera que 25 CENTIMS. Remise libérale aux Libraires. GEORGE E. DESBARATS, Editeur. 4-181f Bureaux de L'Opinion Publique.

VOYFZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa. Loterie Ville-Marie. Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses. 32,000 BILLETS A \$1.00 Chaque.

Table listing prizes and values for the Ville-Marie lottery, including property, land, and various cash prizes.

DONS: 1-A l'Evêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale. 2-Pour venir en aide à la construction de la chapelle de N.-Dame de Lourdes. 3-Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul). 4-Aux Sœurs du Bon Pasteur. 5-Aux Jésuites. 6-Aux Oblats. 7-Aux Sœurs de la Providence. 8-Aux Sœurs de la Miséricorde. 9-A la Colonie Piopolis.

Des Agents responsables sont demandés. Chaque personne qui vendra dix billets aura le même droit. Les billets seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal. Le sousigné devra chaque semaine faire un dépôt des billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le Nouveau-Monde, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt. Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter tout erreur. Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois prêtres, et trois laïques en présence du public. Les propriétés données en prix sont au nom de l'Evêque qui en passera le titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le coût du contrat. Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au sousigné. POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS. Les lettres adressées au sousigné devront être franches de port. S'adresser à G. H. DUMESNIL, Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement. Montréal, 22 Janvier. 4-7 tf

A VENDRE CET HOTEL bien connu dans la ville de Lindsay, province d'Ontario, sous le nom de "Maison Lindsay," et dernièrement tenu par Henry Frank Lindsay. L'Hotel jouit d'une très-bonne renommée dans toute la Province de Québec. L'Hotel est maintenant en très-bon état, et possession en sera donnée immédiatement. Toutes les chambres sont bien meublées. Il y a aussi une étable et des remises attachées à l'Hotel. Cet Hotel est situé tout près de la partie commerciale de la ville. Pour plus amples informations, s'adresser à DENNISTOUN & HUDSPETH, Avocats. 4-14 d Lindsay.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Commence en 1859.)

HOPITAL DU SACRE-COEUR DE JESUS. GRANDE OEUVRE DE CHARITE: LOTERIE Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, et de MM. les Membres du Clergé, pour aider à la construction de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

CONDITIONS: I. GAIN OFFERT. Valeur des lots. 1 Lot. 2 bons chevaux pour lesquels il est offert \$100 00 2 Montres d'or. \$60, \$40 100 00 1 Cornet à piston, monté en argent 50 00 2 Chaises brodées en laine 55 00 2 Tableaux: Sacré-Coeurs de Jésus et de Marie 5 00 1 Service à déjeuner, en argent 25 00 1 Magnifique Prie-Dieu 56 00 En tout 1000 lots, dont plusieurs d'une grande valeur. Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.

II. VENTE DES BILLETS. Chaque billet se vend 25 centimes. Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir: 1. 1 billet pour \$2; ce qui fait 13 billets pour \$3. 2. 3 billets pour \$4; " 27 billets pour \$6. Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits lisiblement sur la marge de chaque billet qui l'achète, puis ce billet en est détaché et lui sont remis; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être renvoyées au sousigné, pour la fin de mai prochain. De cette manière la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros, ne peuvent entraîner aucun inconvénient. Des dépôts de billets seront faits dans toutes les paroisses, chez messieurs les Curés et autres personnes qui voudront bien se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'à la fin de mai.

III. TIRAGE DES LOTS. Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister. Et pour cette fin, le jour et l'heure du tirage des lots seront annoncés dans les journaux de Québec. Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage: 1. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposées dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial. 2. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort. 3. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire de billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au sousigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée. 4. Tous les lots devront être réclamés dans le cours d'une année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré-Coeur de Jésus. J. R. L. HAMELIN, Ptre., Hôpital-Général, Québec. 4-7 p

VOYFZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa. J. D. NORMANDIN, RELIEUR ET MANUFACTURER DE LIVRES BLANCS. Les abonnés de "L'Opinion Publique" ont une bonne occasion de faire valoir leur journal à bon marché.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE THE COOK'S FRIEND. NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERS RESPECTABLES. 3-28 xz

COURS ELEMENTAIRE DE BOTANIQUE ET FLORE DU CANADA A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION PAR L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLEGE DE MONTRÉAL. 1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine. Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartoné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine. En vente aux bureaux de L'Opinion Publique No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-33 tf

LE CHEMIN DE CROIX et les Prieres pour les STATIONS du JEUDI SAINT. A vendre chez MM. ROLLAND & FILS BEAUCHEMIN & VALOIS, Et au No. 1, COTE DE LA PLACE D'ARMES.

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL. SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., BOSTON E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., BOSTON, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., BOSTON, E.-U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans. THOMAS A. HAINES, gérant. Assortiment sp. lénoids de Pianos et Orgues. Pianos à louer. Pianos échangés. Orgues à louer. Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets." Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-44z

ETEIGNOIR D'INCENDIE

Advertisement for a fire extinguisher with an illustration of the device. Text: "TOUT A FAIT LA MEILLEURE PROTECTION CONTRE LE FEU." EMPLOYÉ PAR Les chemins de fer, Les bateaux à vapeur, Hôtels, Les Mines, les Atiles, Les Départements du Feu, etc. Faites demander "Le Record." F. W. FARWELL, Secrétaire, 407, BROADWAY, N.-Y. 4-3

VOYFZ dans une autre colonne l'annonce des Terres de Nebraska et d'Iowa.

Advertisement for A. SICOTTE, No. 331 RUE ST. LAURENT. Ferblantier, Plombier, Poseur de Tuyaux à Gaz, Bains, Lieux d'Alcance, Couverture en Ferblanc, en Tôle Galvanisée et en Ardoise. AURA toujours un assortiment complet et varié de Ferblanteries, Ferronneries, Réfrigérateurs, Huile de Charbon, Lampes, Cheminées, Mèches, etc. Toutes commandes seront exécutées avec soin et à des prix très modérés. 3-43z

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL. On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20m

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs à ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL, 77 Rue St. Jacques. 3-22z

CHARLES GARTH, JAMES MATTINSON, H. W. GARTH 3-22z

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDÉS FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 3-22z

Advertisement for GEORGE YON, MARCHAND DE POELES, GLACIÈRES, RÉFRIGÉRATEURS; PLUMBIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTRÉAL. Illustration of various mechanical and plumbing tools.

G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poèles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses. L'assortiment de glacières est aussi bien varié et à des prix très modérés. Toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour l'usage de la maison. Toute commande concernant les lignes de plombage et de ferblanterie seront exécutées avec soins et promptitude. Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs. 4-13 x.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 5 avril, 1873. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pourcent. A. S. M. ROUCHETTE, Cuisinier des Douanes.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869. Canada, Province de Québec, } DANS LA COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. Dans l'affaire de JAMES McCLURE, Failli. LE SOUSSIGNÉ a déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le DIX-SEPTIÈME jour de MAI prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la dite décharge. JAMES McCLURE, Par MONCK & BUTLER, ses Procureurs ad litem. Montréal, 12 Avril, 1873. 4-16e

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, IMPRIMEURS. Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers: No. 318, Rue St. Antoine. On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Adresses, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modérés.

Des MILLIONS D'ACRES des Terres d'Iowa et de Nebraska A VENDRE PAR LA Compagnie de Chemin de Fer de Burlington et Rivière Mo. 10 ans de credit à 6 p. cent d'intérêt. Aucune portion du capital due avant le commencement de la CINQUIÈME année. Les PRODUITS paieront la terre et les améliorations longtemps avant l'expiration de ce bon crédit. Le sol de l'IOWA et de NEBRASKA est riche et facile à cultiver. CLIMAT chaud, SAISONS longues, MOISSONS abondantes, MARCHÉS excellents, TAXES minimes, et l'ÉDUCATION gratuite pour tous. AVANTAGES EXTRAORDINAIRES pour le passage et le fret aux acheteurs et à leurs familles. Des CIRCULAIRES donnant d'amples détails, gratis; demandez toutes celles dont vous avez besoin pour lire et faire circuler. VEZ DANS L'OUEST et prospérez. Vos amis vous y suivront. UNE CARTE SECTIONNELLE montrant la situation exacte des terres de l'Iowa, se vend 30 Cts., et une pour le Nebraska, le même prix. Pour les circulaires et les cartes, s'adresser à GEO. S. HARRIS, Commissaire des Terres BURLINGTON, IOWA. Et veuillez dire dans quel journal vous avez vu cette annonce. 4-16f

ROMAN CANADIEN. L'INTENDANT BIGOT, PAR JOSEPH MARMETTE. BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. Prix: 25 Centims. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser aux bureaux de L'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes et 319, rue St. Antoine. 3-30tf

"L'OPINION PUBLIQUE." Journal Politique et Littéraire. Publié tous les Jaudis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT..... \$3.00 par année. Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centims. Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES: 10 Centims la ligne pour chaque insertion. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centims qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.